



Centre International des Femmes, Québec

Au service des immigrants depuis 1981
915, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 110, Sillery (Québec) G1S 1T8
Tél.: 688-5530, Téléc.: 688-1967, cifq@bellnet.ca, www.cifqfemmes.qc.ca

PERCEPTIONS DE LA VIOLENCE FAMILIALE DANS DES MILIEUX ETHNOCULTURELS DE QUÉBEC

Étude exploratoire et analyse des besoins en prévention

RAPPORT FINAL

Équipe de recherche

Coordination et supervision : Bouchra KAACHE, Directrice, Centre International des Femmes, Québec

Recherche et rédaction : Ana GHERGHEL, Alexandru GURAU

Financement :

Cette étude est réalisée par le Centre International des Femmes, Québec (CIFQ) grâce au financement du Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada dans le cadre du programme STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME

© Centre International des Femmes, Québec
Québec, 2005
ISBN :

Mandat du comité de suivi

- Réunir les organisations de Québec Capitale-Nationale autant communautaires que publiques, préoccupées par la problématique de la violence chez les communautés culturelles (concertation, connaissance mutuelle, etc.) ;
- Susciter une plus grande coordination des efforts de prévention, de référence et d'intervention envers cette problématique;
- Créer un cadre d'étude et valider les outils d'analyse en se basant sur les besoins du terrain;
- Collaborer dans le recrutement des sujets pour l'application de l'instrument de recherche;
- Promouvoir les données de l'analyse dans son milieu afin de favoriser une meilleure compréhension de la problématique et mener, en concertation, des actions concrètes dans des perspectives de prévention, de dépistage et de formation ;
- Valider la démarche de recherche, donner des avis et des orientations issues de l'expérience des membres.

Membres du comité de suivi

Tamara CÔTÉ, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), remplacée par Carmina PERRONE

Karima HALLOUCHE, Alliance des communautés culturelles pour l'égalité des soins en santé et services sociaux (ACCESSS)

Colette LAVOIE, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille Capitale

France PARADIS, Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale et membre du Comité de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et faite aux femmes (CRI-VIFF)

Michel SALMADOR LOUIS, Institut de recherches et de formation interculturelles de Québec (IRFIQ)

Lina SEFRIOUI, Centre R.I.R.E. 2000

Josette TARDIF, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale

Sylvie TOUSSIGNANT, Service de police de Québec

Olga YASAKOVA, Commissariat aux relations internationales, Ville de Québec

Avant propos

En novembre 2005, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a publié la première étude réalisée sur la violence domestique, intitulée *Étude sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*. Cette étude démontre qu'il s'agit d'« un phénomène qui reste encore largement caché »*. En effet, selon l'étude en question, « au moins 20 % des femmes faisant état de violences physiques n'en avaient jamais parlé à personne avant d'être interrogées par les enquêteurs de l'OMS »*.

Plus de 24 000 femmes provenant des milieux ruraux et urbains ont été rencontrées par les représentants de l'OMS, au cours des entretiens menés dans dix pays : - Bangladesh, Brésil, Éthiopie, Japon, Namibie, Pérou, République Unie de Tanzanie, Samoa, Serbie-et-Monténégro et Thaïlande.

Œuvrant principalement auprès des femmes, le Centre International des Femmes, Québec, organise chaque année des séances de sensibilisation pour prévenir la violence auprès de sa clientèle.

« Y aurait-il une violence pire que celle d'une guerre ? », nous questionnait une réfugiée dont le passé pré-migratoire est marqué par des scènes de torture. « Si au Québec toutes les formes de violence sont sanctionnées, comment un nouvel arrivant les reconnaîtrait-il lorsque certaines sont tolérées dans son pays d'origine ? », ajoutait-elle.

Ce sont ces questions qui nous ont éclairés sur notre démarche de sensibilisation. Nous nous sommes décidés à mieux définir les besoins de notre clientèle à travers cette recherche-action.

Ce rapport est basé sur des données relatives à la situation des familles immigrantes dans la ville de Québec.

Bouchra KAACHE
Directrice
Centre International des Femmes, Québec

Décembre 2005

* Source : OMS, Communiqué de presse, 25 novembre 2005.

REMERCIEMENTS

Le Centre International des femmes, Québec tient à remercier les membres du comité de suivi pour les judicieux conseils prodigués à toutes les étapes de ce projet. Les réunions du comité ont constitué un lieu de partage de connaissances, de savoirs et d'expériences dont la recherche a tiré un profit inestimable.

Les commentaires et les suggestions des représentants des communautés culturelles participants au groupe de discussion ont aidé à améliorer le questionnaire utilisé. Qu'ils trouvent ici de chaleureux remerciements pour leur contribution à la recherche.

La participation d'Ana Gherghel et Alexandru Gurau a été très stimulante et professionnelle. Merci.

Sont remerciés chaleureusement les membres de l'équipe d'enquêteurs qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie au recrutement des répondants et à l'administration des questionnaires : Elena Martinez, Alma Mancilla, Rodica Zloteanu, Radu Dobrescu.

Des remerciements vont aussi à l'équipe d'intervenantes du CIFQ : Zainab Sourour, Daria Murgu et Rachel Lemelin qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

Le Centre International des femmes tient à remercier également Hans Ivers, consultant en statistique, pour sa contribution à la réalisation des analyses statistiques.

Nos vifs remerciements s'adressent aussi à Mihaela Dobrescu, qui a effectué la relecture et la révision complète du texte.

Enfin, un merci spécial à celles et à ceux qui ont accepté de répondre au questionnaire en donnant généreusement de leur temps.

Table des matières

<i>INTRODUCTION. LA VIOLENCE FAMILIALE AU QUÉBEC – UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ</i>	7
1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	11
1.1. Le cas des femmes immigrantes : naissance d'une recherche-action au Centre international des femmes, Québec	12
1.2. Problématique visée et objectifs de la recherche	13
1.3. Type de recherche : recherche-action.....	14
1.4. Présentation de l'organisme promoteur	15
2. CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE	18
2.1 Violence et culture : définitions générales.....	19
2.2. Violence, criminalité et processus d'immigration : perspectives d'étude	20
2.3. La violence familiale en milieu ethnoculturel : approche socio-anthropologique	23
3. MÉTHODOLOGIE	31
3.1. L'hypothèse de recherche et les pistes d'analyse	32
3.2. L'opérationnalisation des concepts et les indicateurs retenus.....	33
3.3. Le questionnaire	37
3.4. Le pré-test du questionnaire – le groupe de discussion avec des représentants des communautés culturelles	41
3.5. La population à l'étude	43
3.6. La réalisation de l'enquête.....	46
3.7. Les difficultés de collecte de données	47
3.8. L'échantillon	49
4. ANALYSE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE	53
4.1. Valeurs familiales et opinions concernant les rôles familiaux et l'organisation des tâches dans la famille	54
4.2. Tolérance aux formes de violence familiale.....	59
4.3. Connaissance des sanctions prévues, au Québec, pour certaines formes de violence	65
4.4. Attitudes à l'égard de l'intervention des acteurs externes dans les conflits familiaux.....	66
FAITS SAILLANTS	69
DISCUSSION DES RÉSULTATS ET RETOMBÉES	71
ANNEXE 1 : LE QUESTIONNAIRE	73
ANNEXE 2 : TABLEAUX STATISTIQUES	83
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE (PAR SECTION)	88

***INTRODUCTION. LA VIOLENCE FAMILIALE AU QUÉBEC – UN
PROBLÈME DE SOCIÉTÉ***

Historique de l'institutionnalisation du problème de la violence familiale au Québec

La violence familiale est au Québec un phénomène de société qui suscite actuellement l'attention et la préoccupation d'une multitude d'acteurs sociaux provenant de différents milieux : gouvernemental, paragouvernemental, communautaire, associatif, universitaire. Ce phénomène a été graduellement reconnu en tant que problème social à partir du milieu des années 70, suite à l'action des groupes de femmes. Si jusque-là la violence envers les femmes en milieu conjugal était considérée comme une question privée, les groupes de femmes l'ont dénoncée comme phénomène à caractère social – effet des rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes – et ont milité pour qu'elle soit reconnue en tant que problème d'ordre public. Ce changement de conception a permis ultérieurement d'interpréter les différentes formes de violence conjugale comme des crimes (Lavergne 1998 : 378). À la même époque, les groupes de femmes ont créé les premières maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, ainsi que d'autres services de soutien, pour lesquels ils ont réclamé l'aide financière de l'État.

L'inscription du problème sur l'agenda du gouvernement québécois a été facilitée par la création, en 1973, du *Conseil du statut de la femme* (CSF). Cet organisme paragouvernemental a contribué à faire reconnaître le problème des femmes violentées comme un problème appelant l'intervention de l'État. Les solutions proposées par le CSF consistaient principalement dans la création de services d'aide appropriés et accessibles et, de manière plus générale, dans le réaménagement des services publics existants, afin de les rendre mieux adaptés aux besoins des femmes. En 1985, le Ministère des Affaires Sociales adopte une politique qui définit les femmes violentées comme une clientèle-cible nécessitant des services étatiques spécialisés. Un an plus tard, le Ministère de la Justice et le Ministère du Solliciteur général (qui deviendra ensuite le Ministère de la Sécurité publique) adoptent une politique conjointe d'intervention en matière de violence conjugale.

La nouvelle politique affirme le caractère criminel des actes de violence commis dans un contexte conjugal et envisage la judiciarisation des conflits comme une réponse appropriée au problème. Suite à la mise en œuvre de ces politiques, on assiste à la fin des années 80 à l'institutionnalisation progressive du problème de la violence familiale : d'une part, le nombre des instances concernées augmente de façon significative (avec l'implication des acteurs provenant des secteurs judiciaire, policier et correctionnel) ; d'autre part, on met sur pied des services spécialisés et diversifiés qui s'adressent aux clientèles touchées (par exemple, les programmes pour les conjoints violents). Les deux politiques sont renforcées et complétées par des mesures d'information et de sensibilisation du public, ainsi que par des programmes de formation en intervention. En 1987, le gouvernement crée un organisme censé assurer la coordination de son action : le *Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale*, composé de représentants des ministères de l'Éducation, de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que des secrétariats à la Condition féminine et à la Famille.

Au début des années 90, certains acteurs sociaux (CSF, groupes de femmes, intervenantes) remettent en question la pertinence des solutions mises en place par le gouvernement ; parmi les principaux problèmes soulevés on retrouve « l'absence de perspective globale à l'égard du problème, le morcellement des services,...le manque de concertation entre les pouvoirs publics et les organismes qui offrent des services » (Lavergne 1998 : 384). En réponse à ces

critiques, le gouvernement donne au *Comité interministériel* le mandat d'élaborer une politique relative à la violence familiale.

L'objectif principal de cette politique, adoptée en 1995, est d'assurer l'harmonisation des actions menées dans les différents secteurs concernés par le problème, ainsi que la coordination des services offerts. La politique de 1995 se veut « une action globale, cohérente, complémentaire et concertée de tous les acteurs appelés à mener des actions pour contrer la violence conjugale » et s'oriente selon quatre axes principaux : i) la prévention, ii) le dépistage, iii) l'adaptation aux réalités particulières, iv) l'intervention dans le domaine psychosocial, judiciaire et correctionnel (*Politique* 1995, p. 8). La politique réaffirme le caractère inacceptable et criminel des actes de violence commis en contexte conjugal. Depuis son adoption, cette politique constitue le cadre dans lequel se déroule l'action publique en matière de violence familiale. La violence familiale est actuellement l'objet d'une régulation très poussée qui s'effectue à travers la criminalisation de ses formes et par l'institutionnalisation des mécanismes de prévention et d'intervention.

Le cadre légal

La violence familiale ne constitue pas une infraction spécifique selon les termes de la loi. Cependant, plusieurs lois et dispositions législatives s'appliquent aux multiples situations liées à la violence familiale. La *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte des droits et libertés du Québec* établissent le cadre général de l'intervention en matière de violence familiale. Ces Chartes consacrent des principes de droit généraux : elles garantissent explicitement tous les droits et libertés aux hommes et aux femmes – droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ; toutes les formes de discrimination sont interdites, y compris la discrimination liée au sexe. La *Charte québécoise des droits et des libertés de la personne* reconnaît également le droit à la dignité, à l'honneur, à la réputation et à la vie privée (art. 4 et 5), lesquels ont une relevance particulière pour les victimes de violence familiale. Le cadre légal est complété, au Québec, par différentes lois qui ont une incidence sur la violence familiale et notamment sur la violence conjugale (*Politique...1995* : 18-20).

- Le *Code criminel* prévoit des sanctions pour toute une série de comportements criminels : l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, les agressions sexuelles, le harcèlement criminel, les menaces et l'intimidation.
- La *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* reconnaît les droits des victimes et ceux de leurs proches. Elle prévoit aussi des mécanismes administratifs permettant de soutenir les organismes qui dispensent des services aux victimes. À cette loi s'ajoute *La loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*.
- *La loi sur la protection de la jeunesse* prévoit des mesures pour les situations qui compromettent la sécurité ou le développement de l'enfant. Cette loi s'applique donc aux enfants qui vivent dans un contexte de violence familiale.
- *La Loi sur le divorce* et le *Code civil du Québec* ont également une incidence sur les situations de violence conjugale.

Les Chartes et les lois mentionnées composent l'environnement légal en matière de violence familiale.

La situation actuelle

Si, dans les années 80, les efforts des acteurs publics se concentraient principalement sur la question de la violence conjugale envers les femmes, les politiques et les plans d'action ultérieurs ont étendu graduellement leurs préoccupations à d'autres aspects du problème de la violence familiale. Des programmes spécialisés de prévention, de dépistage et d'intervention visent actuellement des problématiques particulières telles la violence parentale, la violence envers les personnes âgées, la violence conjugale envers les hommes, la situation de certaines catégories de femmes plus exposées à la violence (dont les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes immigrantes), etc. Des progrès appréciables ont été réalisés grâce aux initiatives des acteurs concernés et aux divers moyens d'action dont ils se sont dotés.

Cependant, la violence familiale demeure un problème social grave qui touche des personnes provenant de tous les milieux sociaux et, plus particulièrement, les femmes (*Plan d'action régional en santé des femmes*, 2004). Les *Enquêtes sociales générales* sur la victimisation, menées par Statistique Canada en 1999 et 2004, ont permis d'apprécier l'étendue et la nature de la violence conjugale au Canada. Les résultats de ces enquêtes montrent qu'entre les deux cycles d'enquête les taux globaux de violence sont demeurés stables : environ 8% des femmes et 7% des hommes mariés ou vivant en union libre avaient été victimes d'une certaine forme de violence conjugale (Statistiques Canada 2005 : 13). De plus, les données recueillies en 2004 montrent que « les femmes continuent à être victimes d'actes de violence conjugale plus graves et plus fréquents que les hommes, et elles subissent des conséquences plus graves suite à ces actes de violence » (Statistiques Canada 2005 : 14 ; Conseil du statut de la femme 2005).

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1. Le cas des femmes immigrantes : naissance d'une recherche-action au Centre international des femmes, Québec

La politique de 1995 mentionne les « femmes immigrantes et les Québécoises des communautés culturelles » parmi les clientèles particulières les plus vulnérables à la violence conjugale. L'isolement social, les barrières culturelles et linguistiques ainsi que d'autres éléments associés aux processus d'immigration sont identifiés comme des facteurs qui augmentent la vulnérabilité de cette catégorie. Les auteurs de la politique soulignent le manque d'expertise liée à cette clientèle et affirment la nécessité de créer des ressources et des services accessibles et adaptés à ses besoins particuliers (*Politique* 1995 : 47).

Conformément aux recommandations de la politique, deux ministères ont entrepris des actions auprès de cette catégorie de population : le Ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration a organisé des séances d'information et de sensibilisation en matière de violence conjugale ; le Ministère de la Sécurité publique a inscrit dans sa politique ministérielle des dispositions concernant l'adaptation de l'intervention policière aux réalités particulières des communautés ethnoculturelles¹. Cependant, on constate que peu de mesures concrètes se sont adressées jusqu'à maintenant à la famille immigrante et ce, notamment au niveau de l'adaptation des services. Pour combler ces lacunes, le *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* inclut parmi ses objectifs celui de « prévenir et de contrer la violence conjugale faite aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles » et identifie plusieurs pistes d'action à privilégier : information, sensibilisation, prévention, développement des connaissances afin de mieux intervenir².

La revue de littérature réalisée par ACCESSS en 2001 a constaté la pauvreté de la documentation sur le problème de la violence familiale en milieu ethnoculturel. En effet, vu que les études et les recherches sur la question sont rares, les acteurs concernés ne disposent pas de connaissances suffisantes pour améliorer leurs stratégies d'intervention. Les rapports élaborés par divers organismes publics sur la condition des femmes immigrantes soulignent la nécessité de mener des recherches afin de mieux connaître les difficultés vécues par les familles immigrantes (Smith 2003 ; Roboubi et Bowles 1995; MacLeod et Shin 1993 et 1990). Notons également qu'il n'y a aucune étude sur la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles de la ville de Québec.

¹ Gouvernement du Québec, *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 1996-2001*, Québec, 2002, p. 17 et p. 21.

² Le *Plan d'action*... attribue au MRCI la responsabilité de mener plusieurs actions afin d'atteindre cet objectif :
« 1. Appuyer financièrement les organismes du milieu dont le mandat est de sensibiliser les personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles à leurs droits et aux recours qui sont à leur disposition, ainsi que de faciliter l'accès aux services d'aide et de protection existants.
2. Sensibiliser les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux aux difficultés particulières vécues par les personnes immigrantes ou issues des communautés ethnoculturelles, ainsi qu'aux valeurs à promouvoir auprès de ces dernières.
3. Favoriser l'élaboration de programmes d'un programme de prévention de la violence conjugale s'adressant aux jeunes issus des communautés ethnoculturelles, avec une approche adaptée aux valeurs, traditions et croyances de leurs communautés et de la société d'accueil.
4. Documenter la situation des personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles en matière de violence conjugale. », Annexe 9, p. 29.

L'absence de recherches sur le sujet de la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles a motivé l'élaboration de la présente recherche, initiée par le Centre international des femmes, Québec.

1.2. Problématique visée et objectifs de la recherche

L'idée de ce projet est issue d'une réflexion sur la diversité des conceptions qu'on rencontre dans les communautés ethnoculturelles au sujet de la santé, de la famille et des comportements familiaux acceptables ou inacceptables.

La définition et les représentations de l'acte criminel varient d'une société à l'autre, tout comme les punitions prévues pour le même type de délit. Dans un pays comme le Canada, qui est une destination privilégiée de l'immigration, un problème préoccupant relève de l'incompréhension des réglementations et des mécanismes qui gèrent le système socioculturel. Les nouveaux immigrants arrivent dans le pays d'accueil avec divers héritages culturels. Leur système de valeurs est, en effet, différent de celui du pays d'accueil. En conséquence, la signification de leurs comportements et la tolérance envers certains types de comportements peuvent différer par rapport à la perception de ces comportements dans le pays d'accueil. En plus d'ignorer des normes juridiques spécifiques du pays d'accueil, une partie des immigrants, notamment les réfugiés, ont un vécu prémigratoire marqué par la violence, la criminalité et/ou ont été victimes d'abus et de répressions. Leurs expériences antérieures de la violence (incarcération, torture, menace, viol, guerre, etc.) influencent leur vision sur la criminalité. À cet ensemble de facteurs d'ordre culturel, social et politique, s'ajoutent les problèmes d'ordre linguistique qui représentent souvent une barrière pour la communication entre les intervenants et les immigrants. La société d'accueil se retrouve ainsi dans une situation où elle tente d'aider les nouveaux arrivants à intégrer le système, mais l'incompréhension mutuelle entre les intervenants et les clients mine la plupart des initiatives.

Le présent projet est aussi né du besoin de combler le manque d'études et de données sur ce sujet. Il s'agit d'une étude exploratoire relative aux conceptions de la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles.

Le projet a été conçu comme une recherche-action qui comprend deux volets, chacun ayant ses objectifs spécifiques.

Premier objectif : Contribuer au développement des connaissances sur la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles de la ville de Québec.

Étant donné le manque d'information et de recherches sur la question de la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles de Québec, l'objectif premier de l'étude est de documenter et d'investiguer certains aspects de cette question. Plus précisément, l'étude explore les perceptions des personnes issues des communautés ethnoculturelles à l'égard de différentes formes de violence familiale. La question de départ de l'étude porte sur la façon dont les personnes immigrantes se situent par rapport au contexte de la société québécoise, où les normes sociales se caractérisent par une intolérance grandissante à l'égard de la violence familiale.

Deux autres problématiques reliées sont abordées :

- Les attitudes à l'égard de l'intervention des acteurs externes dans les conflits familiaux (services sociaux, système judiciaire, police, acteurs communautaires) ;
- La connaissance des sanctions prévues, au Québec, pour certaines formes de violence familiale.

Le premier volet de la démarche vise donc à dresser un portrait global des besoins en intervention en matière de violence familiale dans le milieu ethnoculturel.

Second objectif : Utiliser les résultats de la recherche pour mettre en place des stratégies d'intervention en matière de violence familiale, ayant une approche adaptée aux réalités spécifiques de la famille immigrante.

À partir des conclusions de l'étude, le second volet de la démarche a des visées spécifiques :

- Identifier les orientations à suivre dans le travail d'intervention;
- Mettre en place une campagne d'information et/ou de sensibilisation afin de contribuer à diminuer la tolérance à l'égard de la violence familiale dans le milieu ethnoculturel.

Le projet vise ainsi à aider les membres des communautés culturelles à mieux comprendre les normes et les réglementations relatives à la criminalité dans leur spécificité et, ainsi, de diminuer leur incompréhension du système juridico-légal du pays d'accueil.

Le second volet de la démarche est donc centré sur le développement des modalités d'intervention et de prévention de la violence familiale, auprès des personnes issues des communautés ethnoculturelles, sur la base des résultats de l'enquête sur le terrain.

1.3. Type de recherche : recherche-action

La démarche de cette étude s'oriente selon les principes de la recherche-action. Les recherches de ce type sont des recherches collaboratives, rassemblant des acteurs provenant de divers milieux (gouvernementaux, communautaires, académiques). Menées conjointement par plusieurs partenaires, ces recherches sont basées sur une réflexion commune, issue de l'interaction de différents points de vue. L'objectif primordial de ce type de démarche est d'identifier les problèmes des communautés locales et d'apporter des réponses adéquates à leurs besoins spécifiques. L'accent est mis sur la pertinence des connaissances du point de vue de leur utilité et de leur applicabilité pour l'intervention dans des problèmes sociaux locaux (Small et Uttal 2005). La recherche est ainsi explicitement orientée vers l'amélioration des divers aspects sociaux (conditions de vie) à différents niveaux.

Plusieurs principes guident la recherche-action : la compréhension des problèmes sociaux dans leur contexte, la réflexivité – examiner de manière critique les différentes perspectives et positions, l'élaboration d'un cadre de recherche flexible, adaptable au fur et à mesure en fonction des réactions dans le milieu. La validité de la recherche est donnée par l'interaction d'une variété de sources de connaissances, étant ainsi produite conjointement par les partenaires. Chacun des partenaires apporte une manière différente de compréhension et une perspective différente sur le projet, ce qui enrichit la réflexion.

La recherche-action privilégie ainsi l'investigation des facteurs et des processus sur lesquels les intervenants peuvent agir directement.

La présente étude s'inscrit donc dans ce type de démarche visant à produire des connaissances qui puissent servir à l'élaboration d'interventions adaptées aux besoins des communautés ethnoculturelles de la ville de Québec. Elle vise à mettre à profit l'expertise développée par le Centre international des femmes dans le domaine de l'immigration et à fournir des éléments importants pour la mise en place des services et des ressources adéquats. Pour réaliser le projet, le CIFQ a choisi une approche collaborative, en établissant des partenariats avec le milieu universitaire (Université Laval), communautaire (RIRE 2000 et IRFIQ) et gouvernemental (MICC, Agence de développement....., Santé publique, Police de Québec, CSSS Vieille Capitale, ex-CLSC Basse-Ville, Ville de Québec). Ces partenaires forment le comité de suivi (lecture, évaluation).

Les représentants de ces diverses institutions impliquées dans l'intervention auprès des communautés culturelles se sont ainsi réunis régulièrement (six fois au total), environ tous les deux mois pour définir les grandes lignes du projet, évaluer chaque étape et formuler les recommandations et les avis selon les observations effectuées sur le terrain.

Deux professionnels de recherche ont été chargés de documenter les aspects théoriques, mener une enquête et analyser les données. Ils ont travaillé sous la supervision de la direction du Centre international des femmes et en étroite collaboration avec l'équipe de l'organisme.

Enfin plusieurs intervenantes du CIFQ se sont impliquées tout au long de la démarche afin d'assurer la réalisation du projet (recrutement, organisation des rencontres, etc.).

Le projet s'est déroulé entre novembre 2004 et décembre 2005.

1.4. Présentation de l'organisme promoteur

Le Centre international des femmes de Québec (CIFQ) œuvre auprès de la population immigrante (réfugiés, indépendants, demandeurs d'asile, étudiants, etc.) depuis 1981, sans distinction quant à l'origine, aux croyances, à l'orientation sexuelle, etc. Il a pour mission de favoriser l'intégration socioculturelle et économique des femmes immigrantes et de leurs familles, de favoriser l'échange entre les femmes immigrantes et leurs consœurs québécoises, de leur faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux, à l'éducation, à la justice, etc. et de briser l'isolement des femmes immigrantes en encourageant leur participation active à la société québécoise.

Pour ce faire, l'organisme offre des services d'interprétariat linguistique et culturel dans le réseau de la santé et des services sociaux par la Banque régionale d'interprètes (BRILC). De plus, le CIFQ organise des rencontres de sensibilisation sur des sujets aussi divers que ceux de la santé et des services sociaux, le bien-être, le féminisme, la vie démocratique, la culture québécoise, etc. D'autres activités sont régulièrement organisées : des ateliers de couture visant à lutter contre la violence faite aux femmes immigrantes, des cours de français, des activités sociales, des activités de rapprochement interculturel, des sorties et réunions thématiques. Des informations et références à d'autres ressources sont aussi offertes aux femmes, familles et hommes qui font appel à cet organisme.

Les intervenantes et les membres du CIFQ collaborent également sur le plan de la sensibilisation de la population et de divers intervenants aux réalités vécues par les membres des communautés culturelles et au processus migratoire à travers plusieurs démarches : participation à des comités de concertation, offre de formation, présentations dans les médias, contributions à la rédaction d'avis et de mémoires, organisation de consultations, etc.

Le CIFQ prodigue annuellement des services à environ 2300 personnes³. Sa clientèle est majoritairement composée de réfugiées, réfugiés et de femmes parrainées par leurs familles (80 % ; 64 % parmi eux se sont installés à Québec depuis moins de trois ans). Elle est aussi constituée d'indépendants (10%), demandeurs d'asile, étudiants, accompagnateurs, visiteurs et travailleurs (10 %). Elle fait appel surtout au CIFQ pour : Interprétariat et accompagnement, Suivis, Écoute et support, Aide technique, Renseignements, Références.

Cette clientèle provient principalement d'Amérique latine (64 %), d'Asie (16 %), d'Europe (13 %), et d'Afrique (5 %).

Les partenaires du CIFQ sont nombreux : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale; Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (Québec); Secrétariat à la Condition féminine; Services gouvernementaux et publics (Citoyenneté et immigration Canada, Emploi Québec, Ville de Québec, etc.); Santé et services sociaux (CLSC, hôpitaux, Centre jeunesse de Québec, Maisons d'hébergement, etc.); Organismes communautaires de services, Regroupements, associations ethniques; Formation et apprentissage (Universités, Cégeps, Commissions scolaires, etc.); Services privés (cabinets d'avocats, cliniques, etc.).

Ce partenariat ne cesse de s'enrichir d'année en année en regard des nouveaux besoins observés sur le terrain. Durant les deux dernières années, le Centre international des femmes, Québec a créé notamment, en partenariat avec Santé Canada, une exposition permanente, traduite en 9 langues, destinée à la sensibilisation au cancer du sein auprès des femmes des communautés culturelles.

Les réalisations du CIFQ sont nombreuses. En voici les plus importantes :

- 1985 - Création de la Maison d'hébergement pour femmes immigrantes ;
- 1987 - 2000 - Programme de jumelage culturel ;
- 1994 - Création de la Banque régionale d'interprètes linguistiques et culturels (BRILC), etc.

De nouvelles activités et projets sont envisagés pour 2005-2008 en partenariat avec l'Agence. Le premier vise à créer un guide pour immigrantes. Ce guide est une mise à jour d'un bottin de ressources destinées aux femmes immigrantes déjà réalisé par le CIFQ en 1984 afin de répondre à leurs besoins spécifiques, faciliter leur utilisation entre autres du système de santé et services sociaux québécois et favoriser leur autonomie. La deuxième activité consiste à organiser des séances d'information et d'échange auprès du personnel du réseau de la santé et des services sociaux afin de les familiariser au travail avec un interprète.

³ Rapport d'activités du Centre international des femmes, Québec, 2004-2005

Enfin, dans un souci d'améliorer les connaissances relatives aux besoins de la clientèle, le CIFQ a pris l'initiative d'organiser cette recherche sur la violence dans le contexte des communautés ethnoculturelles.

2. CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE

Cette partie présente le cadre théorique de la recherche, qui a été construit sur la base d'une revue des études sur les liens entre le processus d'immigration, la culture, la criminalité et la violence, en particulier la violence familiale. Cette revue de littérature permet d'explorer la problématique de l'étude et de préciser les concepts utilisés pour construire le cadre théorique.

La recherche présentée se situe dans une approche **socio-anthropologique** qui envisage le problème social de la violence familiale comme un **construit social et culturel**. Les explications élaborées par cette approche insistent sur les croyances et les représentations qui légitiment ou condamnent les pratiques de violence familiale dans les contextes sociaux déterminés où se situent les membres de la famille. L'accent est donc mis sur les référents culturels sur lesquels se fondent les définitions de la violence, sur les normes et les valeurs en fonction desquelles les diverses formes de violence sont perçues comme acceptables ou inacceptables et qui influencent les modalités de gérer des conflits familiaux.

Dans la première section de cette partie sont regroupées les définitions générales de la violence et de la criminalité. La deuxième section est consacrée à la problématique de la violence et de la criminalité en milieu ethnoculturel, en référence notamment à la violence familiale. Dans la troisième section sont exposées les définitions des formes de violence familiale et les principales approches utilisées dans ce champ de recherches; le cadre conceptuel de l'approche socio-anthropologique fait l'objet d'une présentation détaillée. La problématique de la violence familiale en milieu ethnoculturel est délimitée à l'aide d'une recension des études transculturelles issues de l'approche socio-anthropologique. Enfin, à partir de ces études sont identifiés des facteurs socioculturels, sociodémographiques et économiques qui influencent les perceptions de la violence familiale.

2.1 Violence et culture : définitions générales

La notion de **violence** fait référence à une vaste gamme de comportements qui peuvent aller d'actes extrêmes, tel l'homicide, à des actes plus fréquents et perçus parfois comme anodins, telle la menace verbale (Gobeil 1993 : 4). Compte tenu de la réalité multiforme à laquelle cette notion renvoie, elle doit être distinguée des termes apparentés comme l'agressivité et l'agression. Si par l'agressivité on désigne une disposition mentale individuelle dont le mode d'expression est l'agression, la violence est généralement envisagée comme un fait de société. La conceptualisation de la violence comme phénomène social se retrouve notamment dans les approches sociologiques fonctionnalistes et systémiques (Brodeur et Ouimet 1994).

Les études actuelles sur le comportement humain opèrent avec une définition extensive de l'agression qui en inclut une vaste gamme de manifestations, y compris celles verbales (insultes, injures, menaces, etc.). Dans cette perspective, l'agression désigne « tout comportement orienté qui peut porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'un autre individu » (Paquette et Malo 1998). La violence, selon une définition donnée par le CRI-VIFF, est « un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses désirs à lui⁴ ». L'utilité de cette définition réside dans la mise en relation de trois éléments

⁴ Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, www.criviff.qc.ca.

clé de la violence – le pouvoir, les moyens de contrôle, l’abus intentionnel. Cependant, elle ne mentionne pas les caractéristiques qui la distinguent explicitement de l’agression.

Par conséquent, nous préférons utiliser une définition générale de la violence qui situe ce phénomène à la jonction des dimensions individuelle et collective :

« La violence est une agression jugée comme abusive et illégitime en fonction des **normes sociales** ambiantes (explicites et parfois implicites) qui sont déterminées en partie par des **croyances** mais aussi par des **connaissances scientifiques**, à une **certaine époque** et dans une **culture spécifique** » (Paquette et Malo 1998 : 2).

Dans cette perspective, un même acte sera jugé violent ou non selon les caractéristiques de l’espace social dans lequel cet acte se produit. Des études menées dans une perspective transculturelle ont mis en lumière des différences tant au niveau des significations des actes violents (individuels ou collectifs) qu’à celui des représentations et des perceptions dont ils sont l’objet (Bibeau 2001 ; Aijmer et Abbink 2000 ; Riches 1996).

Certaines manifestations violentes sont définies comme des **actes criminels** par les systèmes de lois. La **criminalité** comprend l’ensemble des comportements qui sont considérés indésirables dans une société et qui sont sanctionnés par le droit pénal (Commission du droit du Canada 2003). Les définitions des crimes ne sont pas immuables ; elles changent au cours de l’histoire d’une même société et peuvent différer d’une société à l’autre (Pires 1994). On peut citer à titre d’exemples les tentatives actuelles de décriminalisation de l’utilisation de certaines drogues et la criminalisation du harcèlement, qui est relativement récente. La section suivante abordera la question du **crime** comme **construit socioculturel**.

Enfin, il faut apporter quelques brèves précisions sur le concept de **culture** qui sera utilisé dans la recherche. La notion de culture renvoie à un ensemble de croyances, valeurs et normes partagées par les membres d’un groupe social et qui se manifestent dans leurs représentations et interprétations du monde. Cet ensemble s’articule aux arrangements structurels et institutionnels de la société par rapport auxquels il possède toutefois une relative autonomie: « cultural patterns originate from and result in typical environmental constraints and patterns of social structure. They produce and reproduce their economic and institutional context » (Karstedt 2001 : 288-289).

Pour éviter des clichés « culturalistes », tels l’homogénéité et l’inertie des cultures, nous envisageons celles-ci en tant qu’ensembles dynamiques de significations partagées à des degrés divers par les membres des communautés ethnoculturelles. Il faut noter aussi que les individus interagissent activement avec leurs cultures : si l’action individuelle est influencée par les référents culturels, elle contribue aussi à transformer ces référents.

2.2. Violence, criminalité et processus d’immigration : perspectives d’étude

La tendance à l’ethnicisation du crime

La question des rapports entre l’immigration et la criminalité se situe au centre d’une littérature substantielle qui a suscité beaucoup de controverses. Dans les années trente, des études de criminologie influencées par l’idéologie raciste ont contribué à accrédi-ter l’idée que la propension au crime découlerait de « caractéristiques raciales ». Plus récemment, des

recherches qui ont tenté de relier la criminalité à l'origine ethnique ou à des facteurs culturels ont été critiquées pour avoir véhiculé et renforcé des stéréotypes xénophobes (Douyon 1995 : 90). On assiste actuellement à une tendance à l'« ethnicisation du crime », avec des effets discriminatoires pour certaines communautés ethnoculturelles. Cette tendance se manifeste à travers les interrogations publiques sur la contribution des groupes ethniques minoritaires à la production de la violence et de la criminalité et, de manière plus générale, dans la perception de l'amplification de la délinquance comme une conséquence négative des flux migratoires (Gordon et Nelson 1999; Brion 2001; Welch 2003). Cependant, l'affirmation d'une surcriminalité parmi les groupes ethniques issus de l'immigration, basée sur des arguments statistiques, a été fortement contestée sur le plan méthodologique (Killias 1991).

Les « conflits de culture » comme facteurs criminogènes

Thorsten Sellin a été un des premiers criminologues qui ont essayé d'intégrer de manière rigoureuse les variables culturelles à l'étude de la criminalité (Hawkins 1995 : 18). Le concept de « **conflit de culture** » qu'il a développé dans les années 30 a permis de relier la criminalité des immigrants au phénomène d'interférence entre les normes de la culture d'origine et celles de la culture d'accueil. Selon ce criminologue, les « conflits de culture » sont des conflits entre des « codes culturels » et ils peuvent se déclencher « lorsque ces codes se heurtent à la frontière de zones de culture contiguës » ou « lorsque les membres d'un groupe culturel émigrent dans un autre groupe » (Sellin 1984 : 64). Il s'agit de situations où des facteurs culturels peuvent conduire – sans en être la cause unique – à des comportements criminalisés et/ou perçus comme répréhensibles. Parmi ces facteurs, on retrouve :

- le respect des normes et des valeurs sociales qui sont valides dans le pays d'origine mais qui entrent en contradiction avec les normes et les valeurs du pays d'accueil;
- les différences au niveau des perceptions et des représentations sociales de la violence, lesquelles expliquent pourquoi le même acte peut être toléré dans un contexte et condamné dans un autre;
- la méconnaissance des lois et de la culture juridique du pays d'accueil.

L'intensité des « conflits de culture » varie selon plusieurs éléments dont l'âge à l'immigration, le degré d'adaptation à la culture environnante, le caractère plus ou moins fermé des communautés d'appartenance (le degré de ségrégation). Selon Sellin, les « délits culturels » se retrouvent chez les immigrants qui vivent la première phase d'adaptation. Il faut noter aussi la situation particulière d'une partie des immigrants, notamment les réfugiés, qui ont un vécu prémigratoire marqué par la violence (victimes de guerres, d'abus et de répressions) qui influence considérablement leurs perceptions de la violence et de la criminalité.

Vers une criminologie transculturelle

Les recherches pionnières de Sellin ont été récupérées par des analyses récentes, menées dans une perspective comparative et transculturelle, qui envisagent le crime et la criminalité comme des **construits socioculturels**. Dans la criminologie contemporaine, il est communément accepté que les *patterns* culturels façonnent les mécanismes formels de contrôle social et notamment le système de justice pénale, jouant ainsi un rôle important dans la production d'une « culture juridique ». C'est à l'intérieur de la culture juridique, et en rapport avec les valeurs et les pratiques qui lui sont propres, que certaines actions sont

définies comme criminelles et que des sanctions leur sont associées. La notion de culture occupe donc une place centrale dans la criminologie actuelle : « Crime and social control are social and cultural phenomena : this is the main universal principle in criminology, that simultaneously accounts for the profound differences between societies and cultures » (Karstedt 2001: 286). Cependant, les approches transculturelles évitent la dérive culturaliste, en refusant de poser un lien déterministe entre les types de cultures et les types de criminalité.

Ce type de démarche se révèle très pertinent pour aborder les questions actuelles liées à la criminalité dans les communautés ethnoculturelles résultées de l'augmentation des flux migratoires. Des modèles culturels de comportement peuvent changer au cours du processus d'adaptation au nouvel environnement culturel; il est également possible que des *patterns* culturels spécifiques soient consolidés par le contexte de l'immigration, même s'ils contrastent avec la culture environnante. Ces tendances sont susceptibles de se manifester particulièrement au niveau des relations familiales, par des inerties ou des changements dans l'attribution des rôles de sexe (*gender roles*). Cela peut avoir comme conséquence l'implication des conjoints dans des comportements « déviants » par rapport aux normes de la culture d'origine et/ou du nouvel environnement culturel (Karstedt 2001 : 297).

Système de justice et diversité culturelle

La question des rapports entre le système judiciaire canadien et la diversité culturelle a fait l'objet de quelques études et rapports gouvernementaux. Les pratiques culturelles incompatibles avec la loi canadienne suscitent un intérêt particulier de la part des chercheurs et des intervenants. On mentionne à ce sujet la consommation rituelle de drogues, le port d'armes lié au symbolisme religieux, la bigamie et la polygamie, le devoir de diligence des parents, la violence familiale (Currie et Kiefl 1994 : 39). Dans certains cas le respect des différences culturelles est invoqué pour légitimer des us et des coutumes définis comme crimes par le droit canadien ou perçus comme intolérables par rapport à des valeurs canadiennes (Etherington 1994 : 62-66). Cependant, les tribunaux émettent des réserves quant à la validité juridique des « arguments culturels ». Pour régler les conflits entre les cultures et la loi, ils privilégient une « approche raisonnée » qui essaie de concilier les principes du respect du pluralisme culturel avec celui de la protection des droits des individus « qui peuvent être lésés par certaines pratiques traditionnelles ou qui ne souhaitent pas les perpétuer » (Currie et Kiefl 1994 : 34). Dans d'autres cas de conflit, il s'agit de la méconnaissance des lois canadiennes et des valeurs fondamentales canadiennes ayant trait à la justice.

Les études et les rapports consultés précisent que la plupart de ces « conflits culturels » ont un caractère exceptionnel. Cependant, la violence familiale, considérée en tant que « comportement culturel », conduit plus fréquemment à des confrontations avec le système de justice. Ces problèmes apparaissent lorsque des normes traditionnelles légitimant la domination masculine sont remises en question au contact du principe de l'égalité homme-femme promu par les Chartes et la législation canadiennes. Certains immigrants ignorent que la violence familiale est un comportement sévèrement puni par le système de justice canadien au moyen d'un dispositif réglementaire spécifique. D'autres attitudes motivées culturellement peuvent aggraver les problèmes avec la justice et augmenter la sévérité des sanctions : par exemple, la résistance à l'immixtion judiciaire dans les relations familiales, celles-ci étant considérées comme relevant strictement de l'espace privé (Currie et Kiefl 1994 : 64).

Le traitement de la question des disparités culturelles nécessite un travail soutenu de diffusion et de vulgarisation des informations juridiques indispensables. On souligne à cet égard que les nouveaux arrivants au Canada ont besoin de renseignements juridiques tant généraux que sur des sujets particuliers : les différences entre la culture juridique canadienne et celle du pays d'origine; le fonctionnement du système de justice canadien; les réglementations en matière de violence familiale (Currie et Kiefl 1994 : 8, Roboubi et Bowles 1995; Etherington 1994 : 83-85). Cela pourrait contribuer à diminuer les réticences que les personnes immigrantes montrent généralement à l'égard du système de justice, en hésitant de coopérer avec ses représentants.

2.3. La violence familiale en milieu ethnoculturel : approche socio-anthropologique

Le problème de la violence familiale présente des caractéristiques distinctes lorsqu'il est placé en milieu ethnoculturel. La famille immigrante est un espace social situé à l'intersection des sociétés et des cultures, où il se produit une dynamique de conservation/transformation des modèles culturels. En tant qu'objet de recherche, le phénomène de la violence familiale en milieu ethnoculturel permet de saisir des variations à plusieurs niveaux : les représentations et les perceptions de la violence familiale; les comportements et les attitudes qui en sont influencées; les manières de régler les conflits familiaux; le degré d'acculturation aux normes sociales qui sanctionnent les comportements définis comme violents dans le pays d'accueil.

Les formes de violence familiale retenues à l'analyse : définitions

La violence familiale se manifeste généralement sous les formes de la violence conjugale et de la violence parentale qui font l'objet d'une littérature très vaste; la violence des enfants contre les parents et la violence au sein de la même fratrie sont des formes moins courantes sur lesquelles il existe moins de recherches. Le projet privilégie le problème de la **violence conjugale** en raison de l'importance de ce phénomène, sans négliger toutefois la violence envers les enfants.

Les manifestations de la violence conjugale sont très variées : il y a des expressions visibles et spectaculaires comme la violence physique, des formes plus insidieuses comme la violence psychologique, des formes touchant l'intimité du corps comme la violence sexuelle, etc. (Chamberland 2003 : 33) On peut cependant identifier une spécificité de la violence conjugale qui résulte de plusieurs caractéristiques : « La relation particulière de la victime avec son agresseur, la quasi-unidirectionnalité du geste violent soit de l'homme vers la femme, l'ambiguïté des institutions face à l'intervention, la légitimation de l'abuseur, la difficulté d'agir pour la victime, l'oppression spécifique des femmes » (Béliveau et Gagnon 1989 : 141 dans ACCÉSSS 2001 : 14).

Pour sonder les attitudes et les perceptions des personnes issues des communautés culturelles à l'égard de la violence familiale, nous utilisons une définition systématique de la violence familiale à partir de ses différentes formes. Dans la littérature de spécialité, trois formes de violence sont identifiées (Chamberland 2003; DeKeseredy et Schwartz 2001) :

1. **L'agression physique**, qui se définit comme « un geste physique brutal, excessif ou irrationnel qui attaque l'intégrité physique et psychologique de la victime en la blessant par des moyens physiques ».

2. L'**agression psychologique**, qui se définit comme « un geste de commission ou d'omission qui peut blesser directement ou indirectement la victime par des moyens psychologiques ».

3. L'**agression sexuelle**, qui désigne « les relations hétéro ou homosexuelles en situation de pouvoir ou de contrôle qui impliquent un contact physique avec le corps du partenaire et/ou de l'enfant, ou des actes à connotation sexuelle mais sans contact physique » (Chamberland 2003 : 34-35).

Les définitions de ces formes de violence familiale ont été formalisées à partir des recherches académiques sur le sujet. À présent, elles sont généralement adoptées et utilisées dans l'action des acteurs concernés. Elles se retrouvent dans les documents internationaux portant sur les droits de la personne. Par exemple, la Déclaration de l'ONU sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes (1993) définit la violence à l'égard des femmes comme « tout acte de violence sexospécifique qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des lésions ou souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, qu'elles aient lieu dans la vie publique ou privée. »⁵

Elles sont utilisées aussi dans les programmes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS 2002 : 30), dans les politiques et les programmes gouvernementaux. Ces définitions orientent les stratégies d'intervention en matière de violence conjugale, tant au niveau psychosocial qu'au niveau judiciaire et correctionnel. Le texte de la politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale (1995) les mentionne explicitement.

Aux trois formes mentionnées s'ajoute une autre, la **violence économique**, qui ne fait pas objet de définition formelle. La violence économique peut se définir comme le contrôle abusif exercé par un conjoint sur les moyens matériels de l'autre conjoint. L'exploitation, le contrôle des ressources financières et des activités économiques du partenaire, la négligence à l'égard des ses besoins de base sont des manifestations de la violence économique.

Les principales approches de la violence conjugale

Parmi les diverses tentatives d'expliquer la violence conjugale on peut distinguer trois grands courants soit les approches pathologiques, sociologiques et structurelles ou politiques (Rinfret-Raynor et Cantin 1994 : 4). C'est à l'intérieur des approches sociologiques et politiques qu'on retrouve des démarches qui ont recours à des variables socioculturelles afin d'identifier les causes de la violence conjugale. Ainsi, les théories qui utilisent la notion de socialisation expliquent la violence entre les conjoints par l'adhésion à des rôles sociaux assignés à l'homme et à la femme par l'idéologie patriarcale.

Les théories « politiques » qui ont été développées notamment par les analyses féministes privilégient l'idéologie patriarcale comme facteur explicatif : les rapports de pouvoir inégalitaires entre les genres se sont sédimentés dans la structure sociale et sont reproduits par les institutions sociales qui légitiment le contrôle et la coercition que l'homme exerce sur la femme. Ces perspectives ont apporté une contribution importante à ce domaine, en montrant

⁵ Déclaration de l'ONU sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes, 1993, art.1 A/RES/48/104.

l'utilité du concept de pouvoir et en identifiant des facteurs sociaux (inégalités) et culturels (valeurs et normes) à l'origine de la violence conjugale (Sokoloff et Dupont 2005 : 43).

Cependant, des analyses plus récentes reprochent aux perspectives féministes d'avoir considéré la domination patriarcale, parfois de manière réductionniste, comme le facteur déterminant (voire le seul) de la violence privée. Les critiques sont soutenues par des études qui mettent en lumière la variété de l'organisation des familles dans les cas de violence, la dynamique des rapports de pouvoir entre les membres et la diversité des modes de structuration de ces rapports (Dutton 1994; Chamberland 2003 : 19-23). Des recherches récentes insistent sur la nécessité de situer attentivement le phénomène de la violence familiale en l'inscrivant dans le contexte d'un « système d'action » auquel participent des acteurs dotés de ressources de pouvoir variées.

L'approche socio-anthropologique de la violence familiale

Aux approches précédemment mentionnées s'ajoute l'**approche socio-anthropologique** qui a produit des études de type interculturel et transculturel. En ce qui suit, nous reprenons les grandes lignes de l'analyse de Claire Chamberland (2003) sur les articulations conceptuelles de cette approche.

Les études socio-anthropologiques sont centrées sur les déterminants culturels⁶ de la violence familiale et montrent que « L'univers des valeurs, des normes et des pratiques collectives influencent la manière dont les personnes, sur le plan individuel, interprètent et agissent dans des situations interpersonnelles; en retour, leurs perceptions et comportements contribuent à modérer ou amplifier les possibilités de violence sur le plan collectif » (Chamberland 2003 : 81). Les explications qu'elles fournissent prennent en considération les « systèmes de croyances » et de représentations⁷ qui légitiment/condamnent les pratiques de violence familiale à l'intérieur des « systèmes sociaux » où se situent les membres de la famille. L'accent est donc mis sur les référents culturels sur lesquels se fondent les définitions de la violence, sur les valeurs en fonction desquelles la violence est approuvée ou condamnée, sur les processus qui transforment ces valeurs en normes, ainsi que sur les modalités dont ces normes influencent les interactions dans la sphère familiale. Les diverses formes de violence familiale peuvent être tolérées et condamnées en fonction des référents symboliques qui dominent dans une culture particulière et dans une période historique donnée (Chamberland 2003 : 82).

Dans les sociétés occidentales, les mouvements pour la promotion des droits des femmes et, plus généralement, pour la défense des droits humains ont contribué à la définition de diverses formes de violence familiale. La criminalisation de certains comportements violents et la mise en œuvre d'un dispositif de prévention, dépistage et intervention ont eu comme effet le déplacement des normes sociales vers une intolérance grandissante à l'égard de la violence familiale. Lavergne (1998) en offre une éloquente illustration en analysant le processus de construction du problème de la violence conjugale en tant que problème sociopénal au Québec.

⁶ D'autres facteurs comme le statut économique, le niveau de scolarité doivent être également pris en compte afin d'éviter la surestimation de l'importance des facteurs culturels (Kasturirangan et al. 2002 : 318).

⁷ Notons que la catégorie sociale, l'âge et le sexe influent aussi sur les représentations de la violence.

Si la violence familiale est un phénomène très répandu, il y a à travers les sociétés des différences significatives entre ses formes, sa fréquence, ses causes, ainsi qu'entre les mécanismes mis en œuvre pour la prévenir et la contrôler (Levinson 1989 : 9; Sorenson 1996 : 135). Ces différences posent des difficultés aux recherches et comparaisons interculturelles. Des synthèses récentes sur ce sujet constatent que les études transculturelles sont d'une rareté surprenante, bien que la violence familiale se place depuis une trentaine d'années à l'avant-scène des préoccupations sociales et de la recherche à travers le monde (Cousineau et Rondeau 2004 : 937; Kasturirangan et al. 2004). Il est important de souligner que ce type d'études rejette l'idée d'une différence radicale entre les cultures, refusant ainsi tout déterminisme culturel⁸; sur le plan normatif, elles se proposent d'éviter le relativisme en essayant de formuler des définitions de la violence, des stratégies de prévention et des méthodes d'intervention qui soient largement acceptées.

Les recherches sur la violence familiale dans les populations immigrantes sont réalisées de façon systématique depuis peu (Bui et Morash 1999 : 770; Raj et Silverman 2002). Dans le cas du Québec, la revue de littérature dressée par ACCÉSSS en 2001 souligne la pauvreté de la documentation académique sur la violence conjugale dans le milieu ethnoculturel.

Facteurs influençant la tolérance à l'égard des formes de violence familiale

Il est important de préciser que la littérature existante porte principalement sur la condition des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Cette littérature permet cependant de déterminer les caractéristiques du phénomène de la violence familiale en milieu ethnoculturel, de faire ressortir des éléments d'explication et d'identifier les défis et les difficultés qui se posent au travail d'intervention.

Les études et les recherches consultées distinguent plusieurs types de facteurs pouvant influencer les perceptions de la violence familiale chez les personnes issues des communautés ethnoculturelles. Il s'agit plus précisément de facteurs qui expliquent le degré de tolérance à l'égard de la violence conjugale. Dans la première catégorie sont regroupés des **facteurs socioculturels** (valeurs et normes familiales, degré d'acculturation, niveau d'instruction, connaissance des sanctions qui pénalisent certains comportements violents etc.). Le deuxième type comprend une série de **facteurs socioéconomiques** qui sont directement liés au processus migratoire et qui peuvent être considérés comme des « facteurs de risque » qui augmentent la vulnérabilité des femmes immigrantes à la violence conjugale (ACCÉSSS 2001 : 29-30). Enfin, le troisième type inclut des facteurs **sociodémographiques** tels l'âge et le sexe.

1) Facteurs socioculturels

En général, la violence conjugale dans les communautés culturelles est reliée au statut assigné à la femme par les cultures d'origine. Il s'agit plus précisément des définitions traditionnelles des rôles des sexes qui légitiment la domination masculine; corrélativement, l'obéissance, le devoir de dévotion et le sacrifice des femmes pour la famille et leur réclusion dans l'espace domestique apparaissent comme « naturels ». Des recherches transculturelles extensives montrent que ces définitions servent à justifier les abus et augmentent la tolérance des femmes

⁸ "Future research needs to identify universal, as well as culturally specific, experiences. We expect that women's experience of men's violence in intimate relationships are not all culturally unique. Prior cross-national and treatment sample investigations ... and focus group participants suggest that there is an underlying, overarching phenomenon, a 'constant.'" (Sorenson 1996: 138).

envers la violence subie, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle, économique (Raj et Silverman 2002 : 370).

La violence conjugale est alimentée également par des normes de type collectiviste qui valorisent la famille et la communauté au détriment de l'individu (Bui et Morash 1999). Des études comparatives ont confirmé l'influence des préceptes de certaines religions (le confucianisme pour les immigrants coréens et le catholicisme pour les immigrants mexicains) sur les perceptions négatives du divorce, conduisant ainsi à la perpétuation des situations de violence (Sorenson 1996: 134).

Le contact avec le nouveau contexte culturel s'accompagne généralement de changements sur le plan des référents culturels traditionnels. Cependant, « immigrant communities may resist the strong forces of acculturation by maintaining a rigid set of cultural norms enforcing their traditional customs et beliefs » (Kasturirangan *et al.* 2004 : 324). Les études sur la relation entre le niveau d'acculturation et le niveau de violence sont parvenues à des résultats parfois contradictoires. Certaines recherches confirment une hypothèse de Sellin, selon laquelle un degré élevé d'acculturation alimente la violence en étant une source d'aliénation (Sorenson 1996). Certaines études montrent que dans les cas où l'acculturation est reliée à un degré élevé de scolarité et à une position avantageuse sur le marché du travail, elle permet aux femmes d'accéder à l'autonomie financière et de profiter des services sociaux (Bui 2003). Des recherches conduites sur des immigrantes d'origine asiatique et moyen-orientale ont mis en évidence le fait que les femmes sont plus enclines que les hommes à se distancer des rôles sociaux traditionnels et à adopter des rôles plus égalitaires (Kim et Sung 2000; Raj et Silverman 2002 : 370).

Même si les comportements violents sont jugés comme inadmissibles dans les communautés d'appartenance, le problème de la violence familiale est perçu généralement comme relevant de la sphère privée. La résolution de ce genre de conflit se fait souvent par des mécanismes de régulation tenant du contrôle social informel. C'est pourquoi la *judiciarisation* des conflits – qui est un trait prégnant de la société canadienne (Morier *et al.* 1991) – suscite des réticences voire des résistances qui peuvent être interprétées comme des « conflits de culture ». L'intervention des acteurs publics apparaît ainsi comme une intrusion illégitime dans l'espace privé de la famille (Bui et Morash 1999 : 777; Kulwicki et Miller 1999 : 200) et même dans les affaires de la communauté.

La littérature montre que les communautés jouent un rôle ambivalent dans la gestion des conflits familiaux. Elles peuvent influencer les femmes dans leur attitude d'acceptation de la violence ou même leur exiger de la tolérer. Lorsque les communautés dissuadent les femmes de faire appel à des intervenants extérieurs, la justification souvent invoquée concerne l'impact négatif que cet acte pourrait avoir sur l'image et le prestige de la famille et de la communauté. Les femmes se retrouvent parfois dans la situation de choisir entre l'acceptation de la violence et la stigmatisation/l'ostracisme par la communauté (Dasgupta et Warrier 1996; Campbell *et al.* 1997; Shirwadkar 2004). D'autre part, les communautés d'appartenance ont parfois soutenu les femmes dans leur lutte contre la violence: « Women may gather to share experiences and through these gatherings, a growing recognition of a common experience of violence may motivate women to organize against violence in various ways » (Kasturirangan *et al.* 2004: 325-6).

La violence conjugale peut être entretenue par la méconnaissance des sanctions qui la concernent et par le rejet des définitions qui pénalisent certains comportements, l'agression

verbale en étant un exemple typique (Currie et Kiefl 1994 : 8; Roboubi et Bowles 1995; Etherington 1994 : 83-85).

Il est évident que la perception des pratiques culturelles est influencée par le bagage culturel des chercheurs eux-mêmes. Pour éviter l'ethnocentrisme, il faut resituer les manifestations de la violence conjugale dans leur contexte particulier. Sans cette précaution, on risque de renforcer des stéréotypes sur la violence familiale comme phénomène découlant de caractéristiques culturelles, d'autres éléments étant négligés. Par exemple, le *machismo* est une notion largement répandue, avec la connotation négative de la supériorité présumée de l'homme. Selon Mayo (1997), cette notion est devenue un stéréotype qui en a effacé les aspects positifs présents dans son acception originale (l'accent sur la responsabilité envers la famille). Le *marianismo* est une notion corrélative qui insiste sur le devoir de soumission et de sacrifice de la femme envers sa famille. Le stéréotype du « machisme » a accrédité l'idée que les hommes latino-américains auraient une propension accentuée à la violence et que la violence familiale serait endogène dans les communautés latino-américaines⁹.

Les analyses simplistes du rôle de la culture dans la violence familiale font oublier qu'il y a des traditions et des pratiques qui jouent un rôle protecteur (Sokoloff et Dupont 2005 : 46). Les services sociaux qui s'occupent du problème de la violence familiale peuvent également véhiculer des préjugés selon lesquels certaines communautés culturelles seraient prédisposées à des niveaux élevés de violence conjugale (Sorenson 1996 : 131). Dans ces cas, les femmes évitent de faire appel aux services en raison de leur loyauté envers la communauté (Raj et Silverman 2002 : 384).

2) Facteurs socioéconomiques associés au contexte migratoire

Le processus d'immigration affecte la cohésion familiale (ACCÉSSS 2001 : 29). La rupture des liens avec les familles de type élargi dont proviennent bon nombre d'immigrants s'accompagne de la perte des mécanismes de contrôle social (informel) qui sanctionnaient la violence familiale dans les communautés d'origine.

Dans le contexte d'établissement dans le pays d'accueil, la perte du réseau de soutien familial et communautaire dont les personnes immigrantes bénéficiaient dans les pays d'origine et la difficulté de trouver des appuis dans le nouvel entourage produisent une situation d'isolement social. Cela explique pourquoi l'option de quitter le conjoint violent, souvent recommandée par les intervenants en matière de violence familiale, n'est pas envisagée comme une décision appropriée (Ho 1990; Sharma 2001; ACCÉSSS 2001).

Pour beaucoup de familles des communautés ethnoculturelles, notamment pour celles qui proviennent des pays pauvres, l'immigration s'accompagne de difficultés d'ordre économique (Sorenson 1996; Kim et Sung 2000). L'insécurité économique, aggravée par le faible degré de scolarité et par l'absence des compétences professionnelles, est en elle-même un facteur qui augmente la probabilité de violence (Raj et Silverman 2002 : 374). De plus, la précarité des

⁹ Perilla *et al.* (1994) utilisent attentivement le binôme *machismo/marianismo* en tant que normes culturelles (« cultural scripts ») pouvant expliquer en partie la violence conjugale dans les communautés immigrantes d'origine latino-américaine.

ressources matérielles peut rendre les femmes dépendantes de leur mari. Certaines femmes subissent l'exploitation économique de la part du conjoint ou de l'employeur¹⁰.

La connaissance insuffisante des langues officielles contribue également à augmenter l'isolement social des personnes immigrantes. Au Canada, ce facteur constitue un « obstacle majeur empêchant les femmes immigrantes d'avoir accès à des renseignements sur le système de justice et les droits qu'il leur confère » (Roboubi et Bowles 1995; MacLeod et Shin 1993 : 15). En général, le problème des barrières linguistiques se pose dans le cas des immigrantes avec plus d'acuité que dans celui des immigrants; de plus, les immigrantes ont moins l'occasion de suivre une formation linguistique. L'isolement linguistique empêche les femmes d'utiliser les services sociaux offerts (MacLeod et Shin 1993 : 22-23; Guberman et Hum 1994 : 89-92).

Comme il a été déjà mentionné, les personnes issues des communautés ethnoculturelles hésitent généralement à coopérer avec les autorités judiciaires et policières. Leur réticence est due parfois à des expériences prémigratoires marquées par les abus et les discriminations et par la crainte de déportation dans les cas où leur statut légal est problématique. Dans certains cas, ces réticences sont motivées par la crainte de créer des problèmes aux autres membres de la famille ou de la communauté (Sorenson 1996 : 133; Campbell *et al.* 1997; Bui et Morash 1999; Kasturirangan *et al.* 2004).

En effet, le type de statut légal a une incidence importante sur la vulnérabilité des femmes. Il y a une hiérarchisation entre les divers statuts légaux (les résidentes permanentes et citoyennes; les femmes en attente du statut de réfugiées; les femmes parrainées par leur conjoint; les femmes sans statut légal). Le statut d'immigration influe directement sur leur degré d'autonomie par rapport au conjoint. La vulnérabilité des femmes varie en fonction du degré de dépendance par rapport au conjoint. (ACCÉSSS 2001 : 31 pour une discussion détaillée; Narayan 1995 pour le cas des États-Unis).

En plus des barrières linguistiques, des barrières culturelles empêchent l'accès des femmes violentées aux services appropriés (conseil, hébergement, aide juridique, etc.). Dans certains pays d'origine, ce genre de service n'existe pas, tandis que dans d'autres leur utilisation n'est pas une pratique courante. L'inadéquation culturelle et linguistique des services augmente la réticence des femmes à les utiliser (Bui 2003; Campbell *et al.* 1997).

3) Facteurs sociodémographiques

Entre les expériences de violence vécues par les personnes provenant des communautés ethnoculturelles, et notamment par les femmes, on peut établir des similarités dues au contexte d'immigration. Cependant, la nature et l'ampleur des difficultés qu'elles vivent peuvent différer d'une communauté à l'autre et à l'intérieur de la même communauté (ACCÉSSS 2001 : 28; Raj et Silverman 2002). Elles varient également en fonction de facteurs sociodémographiques tels l'âge et le sexe.

¹⁰ Dans le cas où les femmes deviennent le support financier principal de la famille, il est possible que les conjoints aient recours à la violence pour rétablir leur position dominante (Kasturirangan *et al.* 2004 : 321; Guberman et Hum 1994).

Enjeux du travail de prévention et d'intervention

La majorité des études constatent que les programmes et les politiques mis en oeuvre dans les pays développés ne sont pas suffisamment ajustés à la diversité des cultures à l'intérieur de ces pays. Cette nécessité se fait de plus en plus présente dans le contexte actuel de l'augmentation des flux migratoires. Au Canada et aux États-Unis les politiques et les programmes d'action en matière de violence familiale tentent de s'articuler à la politique multiculturelle et essaient de répondre aux besoins spécifiques de certaines communautés (Merchant 2000 in Raj et Silverman 2002; Shirwadkar 2004 : 861). De plus, la « culture professionnelle » des institutions qui prennent en charge la violence familiale résulte d'un contexte social et historique particulier; par conséquent, celles-ci doivent s'adapter aux caractéristiques que ce problème présente en milieu ethnoculturel.

Sur le plan de la prévention, il est nécessaire d'élaborer des instruments adéquats d'identification et d'évaluation des formes de violence afin de saisir les différences et les similarités entre les expériences de violence vécues par les femmes immigrantes (Sorenson 1997 : 136-7; Sokoloff et Dupont 2005 : 41-2). La formulation des mesures de prévention doit prendre en considération les référents culturels des groupes visés : « In immigrant communities, prevention messages cannot simply be translated into different languages but rather, must have meaning within the context of the community being targeted » (Kasturirangan *et al.* 2004 : 329).

Sur le plan de l'intervention, on insiste généralement sur la nécessité d'une approche multiculturelle ou interculturelle (Ho 1990). Le problème principal rencontré par les travailleurs sociaux est de réduire les barrières communicationnelles ressenties tant par la personne qui demande l'intervention que par l'intervenant lui-même. Les intervenants doivent acquérir des « compétences culturelles » pour que l'intervention soit pertinente et efficace (Cousineau et Rondeau 2004 : 946).

Dans un symposium récent présentant des analyses transculturelles sur la violence familiale (Montréal 2003), les participants ont réaffirmé la prégnance de la domination masculine dans les diverses cultures et son rapport avec la violence familiale. Les conclusions d'une étude consacrée au Québec soulignent l'importance de cette question dans la perspective de la prévention : « confirmant le rôle clé joué par les attitudes de domination dans la manifestation de la violence physique et sexuelle, ces résultats réitèrent l'importance des mesures de prévention basées sur la promotion d'une culture plus égalitaire des rapports homme-femme » (Rinfret-Raynor *et al.* 2004 : 725).

Il faut ajouter aussi que la seule réponse des intervenants aux problèmes de violence familiale n'est pas suffisante; l'implication des communautés est aussi nécessaire, vu que la plupart des victimes de la violence familiale ont tendance à faire part de leurs expériences aux gens appartenant à leurs réseaux sociaux plutôt qu'aux travailleurs sociaux (Cousineau et Rondeau 2004 : 947). Par conséquent, la collaboration et la concertation entre les services spécialisés et les groupes et les organisations communautaires sont indispensables pour donner une réponse appropriée au problème de la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. L'hypothèse de recherche et les pistes d'analyse

À partir de la revue de littérature effectuée, ont été retenus trois types de facteurs susceptibles d'influencer les perceptions de la violence familiale. L'hypothèse générale de la recherche s'énonce comme suit :

La tolérance aux diverses formes de violence familiale (conjugale et parentale) varie en fonction des facteurs socioculturels, démographiques et économiques.

Les facteurs retenus sont les suivants :

a. Facteurs socioculturels

- Les valeurs et les normes familiales : la conception de l'autorité dans la famille (hiérarchisée/égalitaire), la conception et la répartition des rôles familiaux, la conception du statut de l'individu par rapport à la famille (collectiviste - familialiste/individualiste).
- La durée du séjour dans le pays d'accueil
- La connaissance des sanctions prévues pour les comportements définis comme violents
- Le niveau d'éducation

b. Facteurs démographiques :

- L'âge
- Le sexe

c. Facteurs économiques :

- Le statut d'emploi
- L'occupation
- Le revenu

La recherche vise ainsi à sonder les perceptions des personnes provenant des communautés culturelles à l'égard des formes de violence familiale et à analyser les déterminants socioculturels, démographiques et économiques de ces perceptions.

Deux autres pistes d'analyse sont explorées :

1. *La connaissance des sanctions prévues, au Québec, pour certaines formes de violence familiale.* L'attention particulière portée à cette question se justifie par le fait que plusieurs études et rapports gouvernementaux constatent que la méconnaissance de ces sanctions est une source principale des difficultés et problèmes éprouvés par les immigrants avec le système de justice. Les résultats de cette analyse serviront à

l'évaluation des besoins d'information de la population immigrante au sujet de la pénalisation de la violence familiale.

2. *Les attitudes à l'égard de l'intervention de divers acteurs externes* (police, services sociaux, acteurs communautaires) dans les cas de violence familiale. Plusieurs études consultées montrent que, dans les communautés culturelles, le problème de la violence familiale est généralement perçu comme relevant de la sphère privée, même si les comportements violents sont jugés comme inadmissibles. L'intervention des acteurs publics apparaît ainsi comme une intrusion illégitime dans l'espace privé de la famille. Dans la perspective de ces résultats, nous avons considéré qu'il était nécessaire de consacrer une section de l'analyse à la légitimité des intervenants extérieurs dans les conflits familiaux. Le choix de cette direction d'analyse se justifie aussi par le fait que la famille immigrante au Québec s'inscrit dans un contexte social marqué par une tendance poussée vers la judiciarisation des conflits.

3.2. L'opérationnalisation des concepts et les indicateurs retenus

L'analyse porte sur les perceptions à l'égard de trois formes de violence familiale retenues dans l'analyse, soit l'agression physique, l'agression psychologique et l'agression sexuelle. Ces formes de violence sont investiguées à partir de leurs manifestations. Le tableau suivant présente les définitions des *formes de violence* analysées, ainsi que leurs manifestations spécifiques (Chamberland 2003 : 34-35).

Tableau 3.1 : Les formes de violence familiale et leurs manifestations

Forme	Définition	Manifestations
1. Agression physique	Geste physique brutal, excessif ou irrationnel qui attaque l'intégrité physique et psychologique de la victime en la blessant à l'aide de moyens physiques	- mineure : donner la fessée avec ou sans objet, taper, pincer, etc. ; - grave : gifler le visage, frapper avec un objet, bousculer ou jeter par terre, frapper avec le poing ou le pied ; - très grave : battre la victime, la faire suffoquer, lui infliger des brûlures, infliger la mort
2. Agression psychologique	Geste de commission ou d'omission qui peut blesser directement ou indirectement la victime par des moyens psychologiques	
2.1. Agression émotionnelle	Marque de rejet, d'exclusion, de favoritisme, de dénigrement, de désapprobation ou d'attentes excessives, d'aliénation ou de déshumanisation	Humilier, insulter; dénigrer, désapprouver, blâmer, exclure, ignorer, bouder, entretenir de attentes irréalistes ou non adaptées au niveau de développement, etc.
2.2. Terrorisme/intimidation	Menaces de pratiques punitives brutales, excessives ou irrationnelles	Menacer de frapper avec ou sans arme, de quitter la victime, d'enlever les enfants, de briser des objets, donner des ordres brutalement
2.3. Exercice inadéquat et abusif du contrôle	Moyen utilisé par un agresseur pour contrôler ou tenter de diriger, par domination ou influence, les pensées et les émotions	Ne pas répondre aux besoins de base; priver la victime d'objets aimés, isoler/confiner/séquestrer; infantiliser, surprotéger, manipuler, faire du chantage affectif, entraver la réalisation de soi, etc.
2.4. Exploitation/aliénation et corruption	Exposer la victime à des milieux insécurisants, troublants ou déviants, ou lui faire subir des modes de vie problématiques en raison des problèmes d'agression indirecte, de toxicomanie, de problème de santé mentale ou de criminalité	Menace ou agression des êtres aimés, exposition à des modèles confondants, violents ou antisociaux, encouragement à des activités illégales, renversement des rôles, attribution d'un rôle de serviteur
2.5. Négligence affective	Manque de sensibilité aux besoins affectifs, cognitifs ou sociaux	Manque d'écoute, de considération, indifférence
3. Agression sexuelle	Relations hétéro ou homosexuelles en situation de pouvoir ou de contrôle qui impliquent un contact physique avec le corps du partenaire et/ou de l'enfant, actes à connotation sexuelle mais sans contact physique	Contacts sexuels complets, tentative d'avoir une relation sexuelle, attouchements, exhibitionnisme, harcèlement et exploitation sexuelle.

Source : Chamberland 2003 : 34-35

À ces formes s'ajoute aussi la violence économique¹¹.

L'étude tient compte aussi de deux paramètres d'évaluation de la violence (Chamberland 2003) :

- La gravité des actes (agressions mineures ou sévères)
- La fréquence

Les valeurs et les normes familiales investiguées sont sélectionnées à partir de la revue de littérature qui montre que les conceptions familiales influencent la perception de la violence. Elles sont regroupées selon cinq dimensions, soit : la conception du rôle de mère, le partage des rôles familiaux et professionnels dans la famille, le partage des tâches dans la famille, la conception de l'autorité et la conception relative au divorce. Ces dimensions retenues à l'analyse sont systématisées dans le tableau suivant.

Tableau 3.2 : Les dimensions des valeurs et normes familiales

Dimension	Variable
Conception du rôle de mère	Rôle professionnel et rôle maternel (conciliation en général)
	Rôle professionnel et rôle maternel (privilégiant le rôle maternel)
	Rôle maternel quand la femme a un enfant d'âge préscolaire
	Rôle maternel (comme rôle principal de la femme)
Partage des rôles familiaux et professionnels dans la famille	Partage égalitaire (rôles masculins et féminins symétriques)
	Partage inégalitaire (rôles masculins et féminins différenciés)
	Ouverture aux formes atypiques de partage de rôles (la femme – rôles professionnels; l'homme – rôles familiaux)
Partage des tâches dans la famille	Favorable à plus de partage des tâches ménagères
	Favorable à plus de partage des tâches parentales
Conception de l'autorité dans la famille	Partage égalitaire
	Partage inégalitaire
Opinions à l'égard du divorce	Réticence au divorce
	Favorable au divorce en cas de conflit
	Perception de l'attitude de la communauté et de la famille en cas de divorce

Pour opérationnaliser ces variables *socioculturelles*, nous utilisons une série d'énoncés relatifs aux conceptions à l'égard du statut de l'individu par rapport à la famille, des rôles masculins et féminins et du partage des tâches dans la famille.

Enfin, d'autres variables ont été enregistrées pour permettre d'établir l'influence des autres *facteurs culturels* ainsi que des *facteurs sociodémographiques* et *économiques* sur la tolérance aux comportements violents. Le tableau suivant les présente de manière succincte.

¹¹ La définition est présentée à la page 24.

Tableau 3.3 : Les facteurs sociodémographiques et économiques

Variable	Indicateurs
<p><i>1. culturelle</i></p> <p>Religion</p> <p>Langue</p>	<p>Religion d'appartenance</p> <p>Importance</p> <p>Connaissance de la langue française</p> <p>Langue maternelle</p> <p>Langue parlée le plus souvent à la maison</p>
<p><i>2. démographiques</i></p> <p>Âge</p> <p>Sexe</p> <p>Statut matrimonial actuel</p> <p>Année d'arrivée au Canada</p> <p>Statut résidentiel à l'arrivée</p> <p>Statut résidentiel actuel</p> <p>Niveau d'éducation (études à l'étranger ou au Québec)</p>	<p>Groupes d'âge (tranches de 10 ans)</p> <p>Masculin, féminin</p> <p>Marié(e), union libre (cohabitante/non), divorcé(e), séparé(e), célibataire, veuf/veuve</p> <p>Année</p> <p>Réfugié, résident permanent, étudiant, touriste, autre</p> <p>Résident permanent, citoyen</p> <p>Primaire, secondaire, collégial, professionnel, universitaire</p> <p>Nombre d'années d'étude</p>
<p><i>3. économiques</i></p> <p>Statut occupationnel</p> <p>Occupation actuelle</p> <p>Revenu familial annuel</p> <p>Sources de revenu</p>	<p>Emploi permanent (à temps plein ou partiel), emploi occasionnel ou à contrat, travailleur autonome, étudiant, chômeur, retraité, femme/ homme au foyer, autre</p> <p>Emploi occupé actuellement (variable nominale, ouverte)</p> <p>Revenu (tranches de 10 000 \$)</p> <p>Revenus d'emploi, revenus provenant de programmes gouvernementaux (prestations sociales, allocations), aide de la famille (pension alimentaire), autre</p>

La rubrique suivante présente la manière effective d'investiguer l'ensemble de ces éléments.

3.3. Le questionnaire

Afin d'étudier la tolérance aux comportements violents, deux modalités sont envisagées, les deux utilisant des items inspirés de deux instruments de recherche : l'échelle *Conflict Tactics Scales* (CTS2) (Straus, Hamby, Boney-McCoy, Sugarman, 1996), et l'échelle *Index of Spouse Abuse* (ISA) (Hudson, McIntosh 1981). La première modalité consiste à inclure dans le questionnaire deux mises en situation et à les soumettre au jugement du répondant. Ces mises en situation présentent des contextes de conflit dans une famille. Les choix de réponse reprennent les principales formes de violence identifiées dans l'échelle CTS2, sans toutefois les mentionner de manière exhaustive. Cette manière de procéder vise à sonder de façon globale la tolérance à l'égard de diverses manifestations violentes.

La deuxième modalité de sonder le rapport aux différentes formes de violence vise à mesurer la tolérance à ces comportements, en faisant référence plus directement au milieu familial du répondant. On demande donc au répondant d'évaluer la tolérance aux différents actes dans son propre milieu familial. Pour ce faire, nous utilisons l'échelle ISA qui comprend les principales manifestations de violence familiale. Aux items de cette échelle sont ajoutés des items inclus dans l'échelle CTS2 qui n'ont pas été utilisés dans les mises en situation. Le répondant doit exprimer son degré de tolérance à l'égard des comportements violents mentionnés, en pensant à son milieu familial et en fonction des effets qu'ils peuvent entraîner et de leur fréquence.

Une différence par rapport à l'utilisation habituelle de ces instruments est à noter. Généralement la CTS est utilisée pour mesurer le taux de violence chez le répondant, autant comme victime que comme agresseur. Chaque énoncé est posé deux fois pour investiguer les comportements subis et les comportements posés envers son/ sa conjoint(e). Cette façon de procéder permet de mesurer de manière symétrique autant la violence envers la femme qu'envers l'homme, la violence subie et exercée envers l'autre dans le couple. En revanche, l'ISA mesure uniquement la violence subie par les femmes. Dans la présente recherche, les énoncés sont formulés différemment afin d'inclure autant la violence envers l'homme qu'envers la femme. Ainsi le répondant est appelé à répondre si le comportement est acceptable indépendamment s'il est posé par l'homme ou par la femme, s'il est subi ou posé par le répondant. De cette manière, nous voulons investiguer la tolérance au comportement en soi, indépendamment des positions d'agresseur et de victime.

L'outil de recherche utilisé est un questionnaire composé de 5 sections qui correspondent aux pistes d'analyse suivies. S'ajoutent 2 autres sections (l'une placée au début et l'autre à la fin) dont l'objectif est d'enregistrer des données sociodémographiques et économiques. Le questionnaire est présenté en annexe 1.

Dans l'élaboration du questionnaire, nous avons privilégié la variation des questions, alternant les groupes de questions concernant les conceptions à l'égard de la famille et de la violence, ainsi que les modalités d'investiguer (échelles et mises en situation). Le répondant est appelé à répondre à des questions d'ordre général visant à faire ressortir la posture d'acteur appartenant à une communauté ethnoculturelle, et ce, dans le pays d'accueil (exposant d'une culture spécifique). Au début et à la fin sont placées les questions plus simples et, au milieu du questionnaire, les plus difficiles, qui font appel davantage à la comparaison et au jugement.

Nous présentons ici la structure du questionnaire.

Les questions préliminaires regroupées dans la **partie introductive** du questionnaire correspondent aux variables choisies comme critères de sélection des répondants, soit : le niveau de compréhension du français, le statut d'immigration, la situation familiale et l'âge.

La **Partie 1** est composée d'énoncés relatifs au partage des rôles familiaux, à l'organisation des tâches dans la famille, ainsi qu'au statut de l'individu par rapport à la famille (questions 11 à 19). On demande aux répondants de donner leur avis (degré d'accord/désaccord) sur ces énoncés. Ces questions plus générales et plus simples sont placées au début du questionnaire pour amorcer l'entretien parce que les questions relatives aux comportements violents auraient pu susciter de la réticence de la part des répondants. Ces énoncés s'inspirent du questionnaire *Family and Changing Gender Roles III*, présenté par GENSIS et utilisé dans une recherche menée dans plusieurs pays¹², sans toutefois reproduire exactement les items de ce questionnaire. Les énoncés ont été adaptés aux besoins de la recherche.

Tableau 3.4 : Opérationnalisation des variables culturelles (rôle de mère)

Dimension	Variable	Question
Conception du rôle de mère	Rôle professionnel et rôle maternel (conciliation en général)	Q 11
	Rôle professionnel et rôle maternel (privilégiant rôle maternel)	Q 12
	Rôle maternel quand la femme a un enfant d'âge préscolaire	Q 13
	Rôle maternel (comme rôle principal de la femme)	Q 14
Partage des rôles familiaux et professionnels dans la famille	Partage égalitaire (rôles masculins et féminins symétriques)	Q 15
	Partage inégalitaire (rôles masculins et féminins différenciés)	Q 16
	Ouverture aux formes atypiques de partage de rôles (la femme – rôles professionnels; l'homme – rôles familiaux)	Q 19
Partage des tâches dans la famille	Favorable à plus de partage des tâches ménagères	Q 17
	Favorable à plus de partage des tâches parentales	Q 18

La **Partie 2** vise l'opinion des répondants à l'égard de certains comportements qui peuvent apparaître dans des situations de conflit familial et des modalités de régler ces conflits. Trois mises en situation sont présentées. La première correspond à un processus de prise de décision et les énoncés reflètent la conception de l'autorité dans la famille et les solutions privilégiées pour résoudre le conflit (consensus/compromis).

¹² <http://www.za.uni-koeln.de/data/en/issp/questionnaires/q2002/F2002.pdf>, consulté le 24 mars 2005

Tableau 3.5 : Opérationnalisation des variables culturelles (partage des tâches)

Dimension	Variable	Question
Conception de l'autorité dans la famille	Partage égalitaire	Q 20 Q 23
	Partage inégalitaire	Q 21 Q 22

La deuxième mise en situation porte sur l'acceptabilité des comportements manifestés en situation de conflit dans une famille séparée où il y a des disputes au sujet de l'éducation des enfants. Nous avons élaboré les énoncés 24, 25 et 31, alors que les énoncés 26 à 30 reprennent des formes de violence répertoriées dans l'échelle CTS2.

La troisième illustre un contexte où peuvent apparaître des comportements violents à l'égard des enfants. On demande aux répondants de donner leur avis sur l'acceptabilité de ces comportements selon qu'ils sont posés par la mère ou le père. Ces questions (33 à 38) visent à mettre en évidence la tolérance aux formes mineures de violence parentale et à vérifier s'il y a des distinctions entre les rôles maternel et paternel.

La **Partie 3** a des visées qui se recoupent avec celles de la Partie 2. Les répondants doivent se prononcer sur le degré d'acceptabilité d'une série de comportements définis comme violents. Les items présentés sont inspirés des deux échelles ISA et CTS2. Les comportements inclus dans cette section viennent compléter ceux mentionnés dans la section précédente, afin d'obtenir des opinions à l'égard de diverses manifestations de la violence familiale – allant de l'agression psychologique, économique jusqu'à l'agression physique et sexuelle, des formes mineures aux formes sévères. À la différence de la Partie 2, on demande aux répondants de donner leur avis en pensant, cette fois, à leur milieu familial pour interpeller davantage le participant et faire ressortir l'opinion acceptée dans son milieu. Les questions 57 et 58 concernent la fréquence et les conséquences des actes considérés intolérables.

La **Partie 4** a comme objectif d'évaluer la connaissance des sanctions prévues, au Québec, pour certains actes violents. Une liste de comportements est présentée aux répondants, qui doivent identifier ceux qui sont sanctionnés et ceux qui ne le sont pas. Les items présentés (questions 60 à 71) représentent des comportements déjà présentés dans les sections précédentes, sélectionnés afin d'illustrer les différentes formes de violence. La liste des formes de violence est présentée ci-dessous ainsi que les réponses correctes.

Tableau 3.6 : Actes criminels

Actes criminels	Sanctionnés	Non sanctionnés
Insulter, injurier sa/son partenaire		X
Priver sa/son partenaire de l'argent dont il a besoin pour de la nourriture ou des traitements médicaux	X	
Pousser, agripper, bousculer, ou serrer par le bras sa/son partenaire	X	
Détruire un objet (un bien) appartenant à sa/son partenaire	X	
Donner la fessée à un enfant		X
Frapper sa/son partenaire à coups poing ou de pied	X	
Menacer de frapper sa/son partenaire (à coups de poing ou de pied, avec un objet ou avec une arme)	X	
Menacer d'enlever les enfants	X	
Ne pas répondre aux besoins de base de l'enfant	X	
Séquestrer son/sa partenaire	X	
Dire à sa/son partenaire quoi faire, où aller, qui fréquenter		X
Avoir des relations sexuelles avec sa/son partenaire sans le consentement de celle-ci/celui-ci	X	

La **Partie 5** reprend la question des modalités de régler les conflits familiaux. Cette partie est composée de trois séries d'énoncés. La première vise à compléter la Partie 1 sur les valeurs et normes familiales, par des questions (72 à 74) concernant les opinions des répondants à l'égard du divorce en tant que solution aux problèmes familiaux. Ces items sont inspirés du questionnaire *Family and Changing Gender Roles III*¹³. Deux questions (75 et 76) relatives à la perception du divorce dans la communauté culturelle et dans le milieu familial du répondant sont aussi prévues.

Tableau 3.7 : Opérationnalisation des variables culturelles (conception du divorce)

Dimension	Variable	Question
Opinions à l'égard du divorce	Réticence au divorce	Q 72 Q 74
	Favorable au divorce en cas de conflits	Q 73
	Perception de l'attitude de la communauté et de la famille en cas de divorce	Q 75 Q 76

La deuxième série d'énoncés demande aux répondants de dire si et dans quelles conditions l'aide extérieure est justifiée et vise à évaluer la légitimité de l'intervention de différents acteurs externes dans les conflits familiaux. La question 77 vise à recueillir l'opinion sur les circonstances quand la famille doit faire appel à l'aide extérieure. Les questions 78 à 80

¹³ <http://www.za.uni-koeln.de/data/en/issp/questionnaires/q2002/F2002.pdf>, consulté le 24 mars 2005

concernent l'intervention des trois acteurs principaux : les services sociaux, la police et les acteurs communautaires. Enfin, les questions 81 et 82 abordent l'opinion sur la perception de la violence familiale dans la communauté culturelle d'appartenance du répondant.

Enfin, la dernière section regroupe des questions permettant d'enregistrer les données socioéconomiques et démographiques sur les répondants.

Il est à noter que les questions portant directement sur la violence ainsi que ceux sur le divorce sont formulées en prenant en considération une situation de conflit. De fait, cette approche est spécifique aux études utilisant l'échelle CTS pour investiguer les comportements violents. Bien que les limites de cet instrument aient été montrées dans la littérature de spécialité (Damant & Guay 2005), nous avons choisi de l'utiliser parce que cet instrument présente l'avantage de permettre une analyse systématique des comportements violents. Il convient de noter que cette approche ne se propose d'investiguer toutes les dimensions de la violence, ni le processus de reproduction de la violence, mais uniquement des comportements définis comme violents.

Il convient de souligner aussi que nous n'étudions pas les situations de conflit en tant que telles, mais la violence familiale dans des contextes conflictuels. Cette manière de formuler les questions se retrouve dans les études qui utilisent des instruments méthodologiques similaires. Par la présentation des comportements qui peuvent apparaître en cas de conflit, la violence est ainsi remise en contexte afin de diminuer la réticence des répondants à qualifier les comportements respectifs, ou la crainte que leurs réponses puissent entraîner des effets stigmatisants.

3.4. Le pré-test du questionnaire – le groupe de discussion avec des représentants des communautés culturelles

Afin de tester la version préliminaire du questionnaire, nous avons organisé (le 15 avril 2005) un groupe de discussion avec des représentants des communautés culturelles et des intervenantes du CIFQ oeuvrant directement auprès d'une clientèle immigrante. Le but de ce groupe de discussion a été de tester le questionnaire auprès de représentants de différentes communautés culturelles, notamment en ce qui concerne la clarté et la précision de la formulation des questions, les perceptions, les interprétations et les réactions aux questions abordées. Neuf personnes ont accepté de participer à ce groupe de discussion. Du total, deux participants étaient d'origine latino-américaine, deux d'origine maghrébine, deux provenaient de l'Europe de l'Est, deux d'Afrique orientale et centrale et une était d'origine asiatique. La majorité de ces personnes ont été choisies parmi les interprètes affiliés au CIFQ-BRILC, étant donné leur maîtrise du français, leur statut d'immigrant et la nature de leur travail qui leur permet d'avoir une bonne connaissance de leur communauté culturelle respective. Deux intervenantes du CIFQ ont participé également à la discussion.

Dans la partie introductive de la discussion, quelques participants ont exprimé leurs opinions générales sur le problème de la violence familiale. La plupart d'entre eux ont été d'accord avec l'idée que les conceptions et les définitions de la violence varient à travers les sociétés et les cultures; certains ont souligné qu'il peut y avoir des différences à l'intérieur d'une même société/culture. Un participant a suggéré qu'il faudrait prendre des précautions afin d'éviter d'ériger la conception « québécoise » de la violence familiale en modèle normatif auquel les personnes immigrantes doivent se soumettre. De ce point de vue, le risque de

l'ethnocentrisme est évité par le choix d'inscrire notre recherche dans une approche sensible au pluralisme culturel.

La discussion s'est poursuivie sur chacune des sections du questionnaire. Les observations des participants ont visé tant les aspects formels que le contenu des énoncés du questionnaire. En ce qui concerne la Partie 2 du questionnaire (mises en situation), la plupart des participants ont fait les observations critiques suivantes : le nombre de réponses est trop grand, les réponses sont trop longues et formulées dans un langage trop compliqué. Des observations similaires ont été formulées à l'égard de la Partie 1 du questionnaire (rôles familiaux). Dans d'autres cas, des précisions ont été demandées sur certains termes utilisés dans les énoncés. En conséquence, il a été suggéré d'éliminer les variantes de réponse qui se recoupaient ou se répétaient, d'écourter les réponses, de chercher des formulations plus simples et plus claires.

Les discussions les plus intenses ont été suscitées par l'utilisation du terme « violent » dans les choix de réponses aux énoncés de la Partie 3 de la version préliminaire du questionnaire (tolérance aux comportements en situation de conflit). Les répondants avaient le choix de qualifier chacun des comportements énumérés (39-56) comme « violent-acceptable », « violent-inacceptable » ou « non-violent ». La majorité des participants nous ont suggéré de renoncer à l'utilisation du terme « violent » et de limiter les variantes de réponse à la distinction « comportement inacceptable » / « comportement acceptable ». Plusieurs arguments ont été avancés :

- Les répondants pourraient être gênés s'ils définissaient des comportements comme « violents » et « acceptables » à la fois; le répondant pourrait même se sentir accusé d'accepter des comportements violents.
- Dans le cas de certains immigrants, c'est en arrivant au Québec qu'ils entendent parler, pour la première fois, de « violence familiale »; ce terme, associé à certains comportements, pourrait donc provoquer des malentendus ou des confusions.
- Le terme « violent », par ses connotations négatives, est susceptible d'orienter les réponses et de nuire à leur objectivité.

Compte tenu de ces arguments, nous avons renoncé à utiliser le terme « violent » dans la Partie 3 du questionnaire. Nous avons toutefois introduit une gradation dans les variantes de réponses : les répondants ont le choix de qualifier chacun des comportements respectifs comme « tout à fait acceptable », « plutôt acceptable », « plutôt inacceptable », « tout à fait inacceptable ». Ces comportements sont définis comme violents dans les études sur la violence familiale (ils correspondent à des agressions de différents types) et la plupart d'entre eux sont sanctionnés, au Québec, par la législation. Nous avons pu ainsi évaluer le degré de tolérance des répondants à l'égard de ces comportements.

L'organisation du groupe de discussion nous a permis de réviser certains aspects formels et de contenu du questionnaire et d'en évaluer globalement la pertinence en tant qu'outil de recherche. L'amélioration de la version préliminaire du questionnaire doit beaucoup aux observations, commentaires et suggestions des participants.

3.5. La population à l'étude

La population de référence de notre recherche est un segment de la population totale d'immigrants établis dans la Ville de Québec¹⁴. Cette population est déterminée en fonction des critères principaux de sélection des répondants, soit :

- La situation familiale : personnes mariées, vivant en couple ou ayant vécu en couple pendant au moins 1 an;
- Le statut résidentiel actuel : résident permanent ou citoyen canadien;
- La durée du séjour au Québec : 10 ans ou moins (personnes arrivées au Québec depuis 1994);
- La communauté culturelle d'appartenance : les communautés culturelles sont réparties selon les régions géographiques (le continent) et des sous-régions; sont exclues celles provenant de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et septentrionale.

Ces critères ont été choisis afin de sélectionner une catégorie de population correspondant aux visées de la recherche, soit des personnes :

- Ayant une expérience de vie en couple ;
- Ayant choisi de s'établir à Québec ;
- Vivant un processus d'adaptation et d'intégration à la société québécoise ;
- Provenant des communautés ethnoculturelles non-occidentales¹⁵.

Les principales caractéristiques sociodémographiques de la population de référence sont déterminées à partir des données du Recensement de 2001, réalisé par Statistique Canada. Les données disponibles ont été confrontées avec des données statistiques plus récentes mais moins détaillées – il s'agit des données statistiques publiées par le MICC sur les immigrants établis à Québec pendant la période 1993-2004¹⁶. Les données utilisées réfèrent à la période d'immigration 1991-2001, ce qui ne correspond pas exactement à la population visée par l'étude (soit 1994-2004).

Caractéristiques sociodémographiques de la population de référence

Selon le Recensement (2001), entre 1991 et 2001 sont arrivés au Québec 6 030¹⁷ immigrants et résidents permanents ayant plus de 15 ans. Du total, 2 930 sont hommes (48,5 %) et 3 100 (51,5%) sont femmes. La plupart sont situés dans le groupe d'âge 25-44 ans.

¹⁴ La population totale des immigrants de la ville de Québec est de 21 720 personnes, dont 19 690 citoyens et résidents permanents et 2 030 résidents non-permanents. Ottawa: Statistique Canada, 21 janvier 2003. Recensement du Canada de 2001. Numéro 97F0009XCB2001002 au catalogue

¹⁵ Ce critère concorde avec la définition des « communautés culturelles » qui désigne les communautés de personnes d'origine autre que française, britannique ou autochtone (MICC, *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, 1991, p.2). En fonction de cette définition, sont exclues de la population de référence les personnes provenant des régions suivantes : Europe occidentale (France, Belgique, etc.), Europe septentrionale (Grande-Bretagne, Suède, etc.) et les États-Unis, ainsi que les autochtones du Canada.

¹⁶ MICC, *Portraits régionaux 1993-2004. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2005*. Direction de la population et de la recherche. Juillet 2005.

¹⁷ Les données sur la répartition selon l'âge, le sexe, la connaissance des langues officielles et le plus haut niveau de scolarité atteint pour les immigrants arrivés à Québec entre 1991 et 2001 proviennent de : Ottawa: Statistique Canada, 29 octobre 2003. Recensement du Canada de 2001. Numéro 97F0009XCB2001041 au catalogue.

Tableau 3.8 : Répartition selon l'âge des immigrants arrivés à Québec entre 1991-2001, Recensement 2001 :

Total groupes d'âge	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
6030 (100%)	970 (16%)	4 175 (70%)	695 (11%)	190 (3%)

La répartition selon l'âge et le sexe concorde avec celle des données du MICC sur la période 1993-2004.

Tableau 3.9 : Répartition selon le plus haut niveau de scolarité atteint pour les immigrants arrivés à Québec entre 1991-2001, Recensement 2001

Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint	Nombre	%
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	900	15%
Certificat d'études secondaires seulement	570	9,5%
Formation postsecondaire partielle	495	8%
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	580	9,5%
Certificat ou diplôme collégial	825	13,5%
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	305	5%
Grade universitaire	2350	39%
Baccalauréat	805	13%
Certificat / diplôme supérieur au baccalauréat	340	5%
Maîtrise	765	12,5%
Doctorat acquis	440	7%
Total	6 030	100%

Ne disposant pas d'une distribution des immigrants simultanément selon le pays d'origine et l'âge, la répartition selon la région géographique est calculée sur l'ensemble de la population sans distinction d'âge (incluant ainsi les moins de 15 ans). Par contre, nous avons exclu du calcul les immigrants provenant de l'Amérique du Nord (États-Unis) et de l'Europe Occidentale (France, Allemagne, Belgique) et Septentrionale (Grande-Bretagne, Suède, Norvège). Il en résulte une population totale de 6080 immigrants.

Tableau 3.10 : La répartition selon la région géographique et le pays d'origine¹⁸, pour les immigrants arrivés à Québec entre 1991-2001, Recensement 2001.

Titre	Immigrants 1991-2001	%
<i>Amérique centrale</i>	380	6,3%
El Salvador	145	2,4%
Mexique	135	2,2%
<i>Caraïbes et Bermudes</i>	250	4,1%
Haïti	170	2,8%
<i>Amérique du Sud</i>	510	8,4%
Colombie	270	4,4%
Chili	15	0,2%
Venezuela	50	0,8%
Pérou	70	1,2%
<i>Europe orientale</i>	590	9,7%
Roumanie	310	5,1%
ex-URSS	180	3,0%
Pologne	25	0,4%
<i>Europe méridionale</i>	1135	18,7%
Portugal	60	1,0%
Italie	20	0,3%
ex-Yougoslavie (total)	1010	16,6%
<i>Afrique occidentale</i>	155	2,5%
Côte d'Ivoire	25	0,4%
Togo	35	0,6%
Sénégal	40	0,7%
<i>Afrique orientale</i>	475	7,8%
Rwanda	215	3,5%
Burundi	180	3,0%
<i>Afrique du Nord</i>	840	13,8%
Maroc	375	6,2%
Algérie	285	4,7%
Tunisie	165	2,7%
<i>Afrique centrale</i>	285	4,7%
Congo	130	2,1%
Cameroun	95	1,6%
<i>Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient</i>	310	5,1%
Iran	55	0,9%
Azerbaïdjan	15	0,2%
<i>Asie orientale</i>	785	12,9%
Chine	675	11,1%
Corée du Sud	30	0,5%
<i>Asie du Sud-Est</i>	290	4,8%
Cambodge	20	0,3%
Viet Nam	180	3,0%
<i>Asie méridionale</i>	75	1,2%
Inde	60	1,0%
Total - Lieu de naissance du répondant	6080	100%

¹⁸ Ottawa: Statistique Canada, 21 janvier 2003. Recensement du Canada de 2001. Numéro 97F0009XCB2001002 au catalogue.

Selon ces données, les principaux pays de provenance des immigrants sont :

1. Ex-Yougoslavie 16,6%
2. Chine 11,1%
3. Maroc 6,2%
4. Roumanie 5,1%
5. Algérie 4,7%
6. Colombie 4,4%
7. Rwanda 3,5%
8. Burundi 3%
9. Viêt-Nam 3%
10. Tunisie, Haïti 2,8%

Conformément aux données statistiques présentées par le rapport du MICC, sept des pays mentionnés continuent d'être parmi les dix pays d'où proviennent la majorité des immigrants à Québec. On peut donc affirmer que les données sur la population de référence concordent en grande mesure avec les données sur la population immigrante établie à Québec entre 1993 et 2004.

3.6. La réalisation de l'enquête

L'enquête a été réalisée en deux étapes. La première étape s'est déroulée de juin à juillet et comprend la réalisation de 40 entretiens. À la suite de l'administration des premiers 10 questionnaires, des ajustements et des précisions ont été apportés en fonction des limites et difficultés mises en évidence. Il s'agit surtout de consignes concernant les explications données aux répondants. Durant cette étape, la version finale du questionnaire a été mise au point.

La deuxième étape s'est déroulée de août à septembre et comprend la réalisation des autres 60 entretiens. L'administration du questionnaire a été réalisée en entrevue face à face.

Une équipe d'enquêteurs composée au début de 4 personnes ayant une formation universitaire en sciences sociales a été constituée. L'équipe (enquêteurs et chargés de projet) s'est réunie au début de l'enquête pour une séance de formation où le questionnaire a été présenté et les chargés de projet ont pu fournir les instructions et les précisions nécessaires. Par la suite, 3 autres réunions ont été organisées pour le suivi de l'administration du questionnaire et pour discuter les difficultés rencontrées sur le terrain. Les enquêteurs ont travaillé en permanente collaboration avec les chargés de projet afin de faciliter le suivi et la coordination entre eux. Dans la deuxième étape, l'équipe a été formée seulement de 2 enquêtrices qui ont aussi participé au recrutement.

Le recrutement a été réalisé par plusieurs moyens, visant à varier le plus possible les milieux socioculturels et à rejoindre une population ayant diverses caractéristiques socioéconomiques. Tout d'abord la clientèle des différents programmes du CIFQ a été sollicitée à participer à l'étude. Ensuite les enquêteurs ont recruté un nombre limité de répondants dans leurs réseaux personnels. Enfin, plusieurs institutions gouvernementales et organismes communautaires oeuvrant auprès des immigrants, ainsi que des associations ethnoculturelles ont été sollicités de référer des répondants. Des annonces ont été conçues et distribuées à ces organismes. De plus, ces annonces ont été affichées sur les babillards de l'Université Laval et dans d'autres

endroits publics. Voici la liste des organismes et associations qui ont été contactés soit par courrier électronique, soit par téléphone, soit les deux.

- a. Institutions gouvernementales :
 - Ministère de l'immigration et des communautés culturelles
 - Ville de Québec

- b. Organismes non gouvernementaux offrant des services aux immigrants :
 - Centre multiethnique
 - Centre RIRE 2000
 - Groupe intégration travail
 - Mieux-être des immigrants
 - Option travail
 - Service d'aide et adaptation des immigrants

- c. Associations ethnoculturelles :
 - Amicale des Rwandais
 - Association des Béninois et Béninoises du Québec
 - Association des Camerounaises et des Camerounais de Québec
 - Association des chinois de Québec
 - Association des congolais et congolaises de Québec
 - Association des étudiantes et étudiants antillais de l'Université Laval (AEAUL)
 - Association des étudiantes et étudiants musulmans de l'Université Laval
 - Association des étudiantes et étudiants rwandais à l'Université Laval
 - Association des étudiants burkinabé à Québec
 - Association des étudiants chinois à l'Université Laval
 - Association des étudiants et stagiaires togolais à Québec
 - Association des Maliens à Québec
 - Association Italo- Québec
 - CASA Latino Américaine
 - Centre culturel islamique
 - Communauté burundaise de Québec
 - Communauté Rwandaise de Québec
 - Québec-Cambodge

3.7. Les difficultés de collecte de données

Dans la réalisation de l'enquête, nous avons rencontré plusieurs difficultés d'où découlent les limites de cette étude.

La plus importante difficulté est liée au recrutement des répondants, surtout dans certaines communautés culturelles. Comme le recrutement a été effectué par plusieurs organismes, entre autres des associations ethnoculturelles ou des organismes communautaires œuvrant auprès des immigrants, l'accès à la population à l'étude a été influencé par l'ouverture à la collaboration de ces organismes et leurs moyens de diffusion de l'annonce afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes.

Il est à noter que peu de personnes ont répondu aux annonces ainsi diffusées et la majorité des répondants ont été recrutés par sollicitation directe des enquêteurs de façon informelle.

La plupart des questionnaires ont été remplis en entrevue face à face. Pourtant, en raison des difficultés liées au recrutement, un petit nombre de questionnaires ont été remplis en entrevue téléphonique ou directement par les répondants, et ce seulement dans les cas où l'enquêteur était assuré que le répondant connaissait suffisamment bien le français pour comprendre toutes les questions, mais n'avait pas le temps de compléter le questionnaire en entrevue.

Par exemple, les communautés d'Europe méridionale (Italie, Portugal, ex-Yougoslavie) ont été difficiles à rejoindre, ce qui motive leur sous-représentation dans l'échantillon. Quelques pistes d'explication de cette difficulté peuvent être avancées. Compte tenu du problème de rétention des immigrants à Québec, il est possible que la migration des personnes provenant de ces communautés soit plus importante. Il est également possible que dans ces communautés, surtout les communautés serbe, bosniaque et croate, le niveau de la langue parlée soit un obstacle. En effet, selon les statistiques du CIFQ-BRILC, environ 20% de la clientèle sollicitant des services d'interprétariat provient de ces communautés.

La langue est une autre difficulté rencontrée surtout chez les immigrants récemment arrivés et notamment dans les communautés d'origine asiatique et, dans une moindre mesure, dans les communautés serbe, bosniaque et croate. En effet, beaucoup de personnes provenant de ces communautés ne parlent pas le français. Comme l'une des conditions de sélection des répondants était la connaissance du français (niveau moyen au moins), le recrutement a été particulièrement difficile dans les milieux sollicités. Parfois les enquêteurs étaient appelés à donner des explications aux répondants pour clarifier certains mots ou propos. Cependant, la traduction du questionnaire dans d'autres langues supposait un travail assez important, de sorte que nous avons décidé de ne pas faire de traduction intégrale pour aucun cas.

Nous avons aussi noté une réticence à participer à l'étude chez plusieurs personnes. De manière générale, les personnes interpellées directement par l'équipe ont accepté de répondre au questionnaire plus souvent que d'autres personnes référées par une tierce source. La composition de l'échantillon dépend ainsi fortement de l'accès de l'équipe aux différents organismes. Le plus souvent, les refus de participation étaient motivés par des circonstances personnelles (emploi, horaire très chargé, enfants). Nous tenons toutefois à souligner que ce type de difficulté a été signalé aussi dans d'autres recherches sur l'immigration (ACCÉSSS 2001).

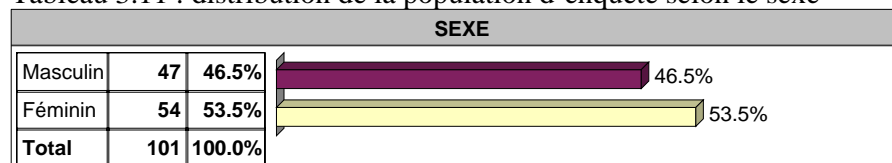
Pour contrer cette dernière difficulté et favoriser la participation à l'enquête, nous avons introduit durant la deuxième étape (août - septembre) une compensation financière en valeur de 20\$, accordée aux répondants qui acceptaient de se déplacer aux locaux du CIFQ pour répondre au questionnaire. Seulement un petit nombre de personnes ont été plus ouvertes à la participation grâce à cette récompense financière. Les difficultés liées au recrutement expliquent souvent le fait que, de plus en plus, les chercheurs prévoient des compensations financières pour stimuler la participation aux études.

La sélection des répondants, tout en tenant compte des critères établis, a été assujettie à ces contraintes. Ces difficultés expliquent le fait que la structure de l'échantillon ne correspond pas exactement à la structure de la population de référence.

3.8. L'échantillon

L'échantillon est composé de 101 répondants, dont 54 femmes et 47 hommes. Cette distribution des répondants en fonction du sexe concorde avec celle de la population à l'étude.

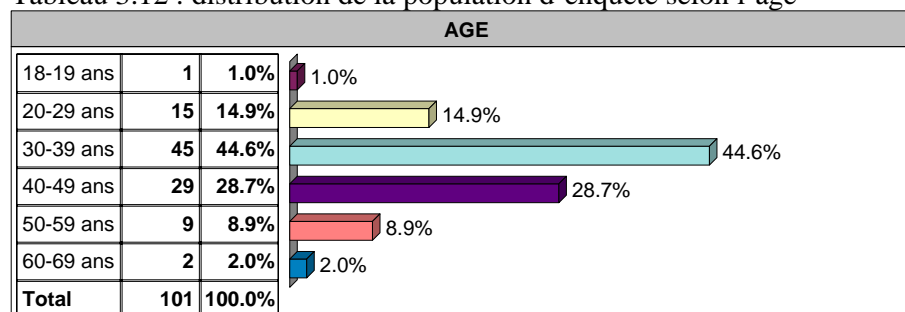
Tableau 3.11 : distribution de la population d'enquête selon le sexe



Du total, 80% des personnes interrogées sont des résidents permanents, alors que 20% sont des citoyens. La majorité des répondants (66%) vivent à Québec depuis moins de 5 ans.

La majorité des répondants fait partie du groupe d'âge 30-39 ans (45%) et du groupe d'âge 40-49 ans (29%), ce qui correspond généralement à la distribution de la population de référence. La distribution de l'échantillon en fonction de l'âge est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 3.12 : distribution de la population d'enquête selon l'âge



Selon leur situation familiale, plus de la moitié des répondants sont mariés (59), alors que 14 sont en union libre, 13 sont divorcés ou séparés, 5 sont veufs et 10 célibataires. Ces derniers ont déclaré avoir vécu en couple pendant au moins un an.

Du point de vue de la communauté culturelle d'appartenance, l'échantillon est relativement également distribué selon les régions et sous-régions retenues à l'analyse. On observe pourtant une sous-représentation des répondants provenant des pays de l'Europe méridionale, ainsi que, dans une moindre mesure, de l'Asie orientale et de l'Afrique orientale. Par contre, on note une surreprésentation des répondants provenant de l'Amérique du sud (Colombie), Afrique occidentale et Afrique du Nord. L'écart le plus important par rapport à la population de référence est enregistré pour les pays de l'Europe méridionale. Ces différences de la distribution de la population d'enquête par rapport à la population de référence s'expliquent par les difficultés de recrutement rencontrées (voir section 3.8). De manière générale, le recrutement a été orienté vers les communautés culturelles les plus nombreuses dans le cadre de chaque sous-région. Toutefois le principal critère est le regroupement par région et sous-région géographique d'appartenance. Le tableau suivant présente la distribution des répondants selon le pays de naissance et la région géographique.

Tableau 3.13 : distribution de la population d'enquête selon le lieu de naissance

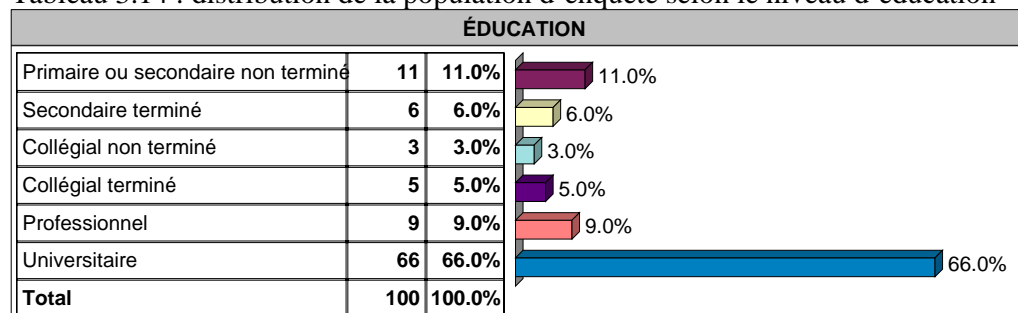
LIEU DE NAISSANCE DU RÉPONDANT	NOMBRE	%
Amérique centrale	7	6,9
Mexique	7	6,9
Caraïbes et Bermudes	6	5,9
Cuba	2	2
Haïti	4	4
Amérique du Sud	19	18,8
Colombie	13	12,9
Uruguay	1	1
Argentine	1	1
Pérou	4	4
Europe orientale	12	11,9
Roumanie	4	4
ex-URSS	1	1
Moldavie	3	3
Rep. Tchèque	1	1
Bulgarie	1	1
Slovaquie	1	1
Pologne	1	1
Europe méridionale	4	4
Italie	2	2
ex-Yougoslavie (total)	2	2
Afrique occidentale	7	6,9
Togo	1	1
Côte d'Ivoire	3	3
Bénin	1	1
Sénégal	2	2
Afrique orientale	3	3
Rwanda	2	2
Madagascar	1	1
Afrique du Nord	20	19,8
Maroc	10	9,9
Algérie	4	4
Égypte	1	1
Soudan	2	2
Tunisie	3	3
Afrique centrale	4	4
Congo	2	2
Cameroun	2	2
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	5	5
Iran	2	2
Azerbaïdjan	1	1
Turquie	2	2

Asie orientale	8	7,9
Chine	5	5
Taiwan	2	2
Corée du Sud	1	1
Asie du Sud-est et méridionale	6	5,9
Cambodge	1	1
Viêt-Nam	5	5
Total	101	100%

D'autres variables sociodémographiques enregistrées permettent de préciser le portrait de la population de l'enquête. La majorité des répondants (79) a déclaré parler le plus souvent la langue maternelle à la maison, alors que 18 répondants ont indiqué le français et 4 répondants, l'anglais ou une autre langue. Par ailleurs, la majorité des répondants (76) ont indiqué qu'ils parlent bien ou très bien le français.

Les répondants ont en majorité une éducation de niveau universitaire (66), ce qui représente une surreprésentation des répondants ayant des études de niveau universitaire dont la proportion est de 44% dans la population de référence (voir le tableau suivant).

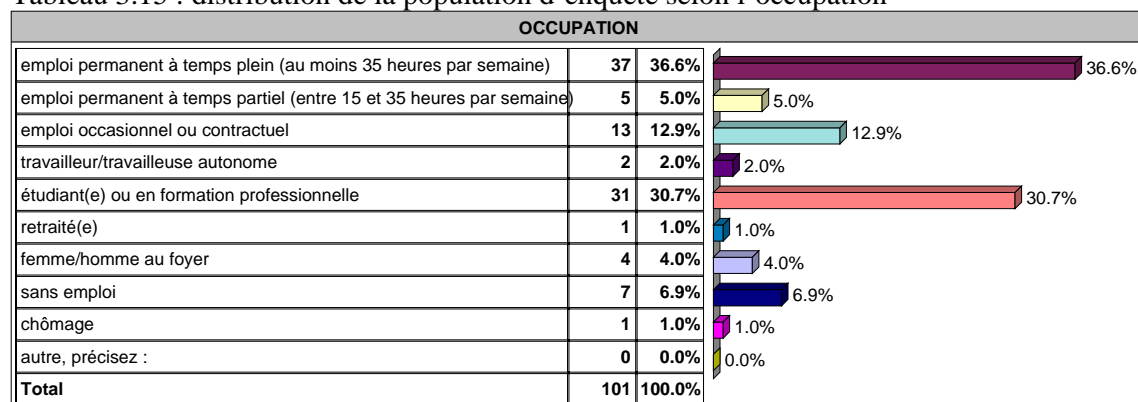
Tableau 3.14 : distribution de la population d'enquête selon le niveau d'éducation



Il est à souligner tout de même que le pourcentage des immigrants ayant un niveau d'éducation universitaire est supérieur à celui de la population québécoise native. De plus, dans la population de référence (15 ans et plus), les personnes ayant une éducation universitaire peuvent représenter une proportion supérieure parmi les personnes parlant le français. Comme ces données ne sont pas disponibles, nous ne pouvons pas documenter davantage cet aspect.

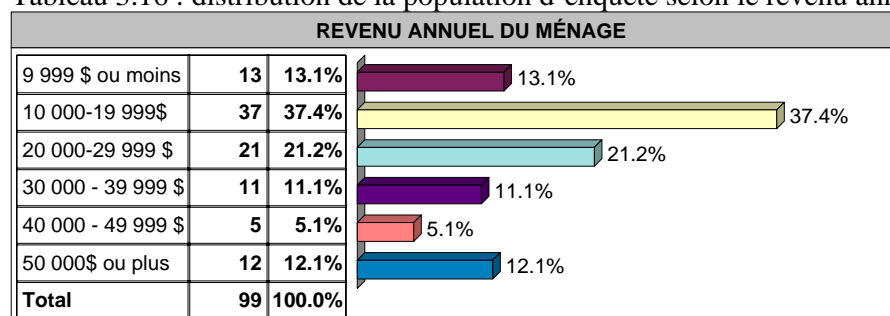
Du point de vue socioéconomique, on observe une diversité de situations. Un nombre important de répondants travaillent à temps plein (37) ou à temps partiel (5), certains ont des emplois occasionnels ou contractuels (13) et un petit nombre sont des travailleurs autonomes (2). Une importante proportion (31) des répondants sont aux études ou poursuivent une formation professionnelle (y compris des cours de francisation).

Tableau 3.15 : distribution de la population d'enquête selon l'occupation



La source de revenu la plus souvent citée est le revenu d'emploi (67 répondants), alors que 27 répondants tirent leurs revenus de différents programmes gouvernementaux et 15 bénéficient des bourses d'études et des prêts gouvernementaux. Peu de répondants (5) comptent sur l'aide de la famille comme principale source de revenus. Enfin, la majorité des répondants ont des revenus annuels se situant dans les tranches 10 000-19 999 \$ (37) et 20 000-29 999 \$, comme on peut le constater dans le tableau suivant.

Tableau 3.16 : distribution de la population d'enquête selon le revenu annuel du ménage



Compte tenu de la distribution de la population d'enquête selon les principales variables retenues pour le recrutement, la structure de notre échantillon ne reflète pas exactement celle de la population de référence. Toutefois les écarts observés ne sont pas majeurs, ce qui permet de dégager des constats globaux, sans généraliser à l'ensemble de la population. A partir de ces considérations méthodologiques, il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'une étude de diagnostic global. Nous proposons une étude exploratoire mettant en évidence des tendances et amorçant des pistes de réflexion. Pour une analyse plus approfondie, une recherche sur un échantillon plus important sera nécessaire, qui soit éventuellement complétée avec des données plus qualitatives permettant de mieux interpréter les résultats.

4. ANALYSE DES DONNÉES DE L'ENQUETE

Cette partie présente les principaux résultats de l'étude réalisée par l'administration du questionnaire. Elle est organisée en quatre sections. La première présente les valeurs familiales et opinions concernant les rôles familiaux et l'organisation des tâches dans la famille. La deuxième analyse la tolérance aux différentes formes de violence familiale. La troisième porte sur la connaissance des sanctions prévues, au Québec, pour certaines formes de violence. Enfin la quatrième section examine les attitudes à l'égard de l'intervention de différents acteurs externes dans les conflits familiaux.

L'analyse s'appuie sur la compilation des données issues de l'enquête. Les questionnaires ont été saisis et traités à l'aide du logiciel *Le Sphinx*; certaines analyses ont été réalisées aussi avec le logiciel *SPSS*.

4.1. Valeurs familiales et opinions concernant les rôles familiaux et l'organisation des tâches dans la famille

Les valeurs familiales et les opinions à l'égard de l'organisation des tâches et des rôles familiaux sont analysés par les questions 11 à 19, la première mise en situation (questions 20 à 23) et les questions 72 à 76.

La conception des rôles familiaux et de l'organisation des tâches dans la famille est abordée par une série d'énoncés sur lesquels nous demandons l'avis (accord/désaccord) des répondants. Le tableau suivant présente la distribution des réponses à ces questions.

Tableau 4.1 : l'organisation des tâches dans la famille

ORGANISATION DES RÔLES ET TÂCHES DANS LA FAMILLE										
	Pas d'accord du tout		Plutôt pas d'accord		Plutôt d'accord		Tout à fait d'accord		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses qu'une mère qui ne travaille pas.	12	11.9%	16	15.8%	22	21.8%	51	50.5%	101	100.0%
Quand la femme travaille à plein temps, la vie de famille en souffre.	23	22.8%	28	27.7%	35	34.7%	15	14.9%	101	100.0%
La femme doit réduire son temps de travail quand elle a des jeunes enfants (d'âge préscolaire).	13	12.9%	8	7.9%	43	42.6%	37	36.6%	101	100.0%
Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant.	32	32.3%	24	24.2%	28	28.3%	15	15.2%	99	100.0%
Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux revenus du ménage.	2	2.0%	18	18.0%	28	28.0%	52	52.0%	100	100.0%
L'homme doit gagner l'argent du ménage ; la femme doit s'occuper de la maison et de la famille.	44	43.6%	30	29.7%	17	16.8%	10	9.9%	101	100.0%
Les hommes doivent faire une plus grande part du travail ménager qu'ils ne le font actuellement.	9	9.2%	21	21.4%	40	40.8%	28	28.6%	98	100.0%
Les hommes doivent s'occuper davantage des soins des enfants qu'ils ne le font actuellement.	6	6.1%	20	20.2%	42	42.4%	31	31.3%	99	100.0%
Il est normal qu'un homme s'occupe de la maison et des enfants s'il ne travaille pas et si sa femme travaille à l'extérieur.	7	6.9%	12	11.9%	27	26.7%	55	54.5%	101	100.0%

Il convient de souligner qu'une diversité d'opinions s'observe. De manière générale, les personnes interrogées penchent plutôt vers une conception favorisant le partage égalitaire des rôles familiaux et professionnels entre l'homme et la femme dans la famille. La majorité des répondants sont en accord avec l'énoncé « autant l'homme que la femme doivent contribuer aux revenus du ménage » (80%). En plus, la majorité des répondants refusent la différenciation des rôles familiaux/ professionnels selon le sexe, soit 74% des répondants ne sont pas d'accord que « l'homme doit gagner l'argent du ménage et la femme s'occuper de la maison et de la famille ». De plus, les répondants souhaitent plus de partage des tâches dans la famille : les hommes doivent partager davantage les tâches parentales (74%) et les tâches ménagères (70%). Une ouverture importante aux formes atypiques de partage des tâches

s'observe aussi : 81% des répondants sont d'accord avec l'énoncé « il est normal qu'un homme s'occupe de la maison et des enfants s'il ne travaille pas et si sa femme travaille à l'extérieur ». On peut affirmer ainsi que la conception prédominante favorise le partage égalitaire des tâches et des rôles dans la famille.

En ce qui concerne la conception du rôle de mère, plus de distinctions s'observent. De manière générale, les répondants sont d'accord que la conciliation des rôles professionnels et familiaux est possible pour une mère; 73% sont d'accord qu'une femme qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses qu'une mère qui ne travaille pas. En revanche, « une mère qui a des jeunes enfants devrait réduire son temps de travail », selon 80% des répondants.

Les avis sont plus partagés sur deux questions : « quand la femme travaille à temps plein la vie de famille en souffre » et « avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant ». La moitié des répondants sont plutôt en accord ou tout à fait d'accord avec ces énoncés, ce qui dénote une forte valorisation de la famille et du rôle de mère. Par contre, l'autre moitié des répondants penche plutôt vers une conception plus individualiste ou encore vers la conciliation des rôles familiaux et professionnels sans accorder la priorité à l'un ou à l'autre.

Afin d'analyser l'influence des variables sociodémographiques sur les valeurs familiales, nous avons utilisé plusieurs tests statistiques¹⁹. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

¹⁹ Le test t de Student pour échantillons indépendants est utilisé pour vérifier les différences moyennes entre les réponses données par les hommes et par les femmes. L'analyse de corrélation (coefficient Spearman) est appliquée afin de vérifier l'existence d'une relation entre l'âge des répondants et leurs réponses.

Tableau 4.2 : résultats de l'analyse de corrélation entre les questions 11 à 19, le sexe et l'âge

Question	Sexe			Âge
	Homme (moyenne)	Femme (moyenne)	Test t (p)	Coefficient corrélation Spearman
Q 11 : Une mère qui travaille peut avoir avec les enfants des relations aussi chaleureuses qu'une mère qui ne travaille pas.	2,85	3,33	0,023*	-0,216*
Q 12 : Quand la femme travaille à plein temps, la vie de famille en souffre.	2,51	2,33	0,378	0,230*
Q 13 : La femme doit réduire son temps de travail quand elle a de jeunes enfants (d'âge préscolaire).	3,15	2,93	0,258	-0,017
Q 14 : Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant.	2,58	2,00	0,007*	0,078
Q 15 : Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux revenus du ménage.	3,11	3,47	0,028*	-0,265**
Q 16 : L'homme doit gagner l'argent de la maison; la femme doit s'occuper de la maison et de la famille.	2,21	1,69	0,008*	0,294**
Q 17 : Les hommes doivent faire une plus grande part de travail qu'ils ne le font actuellement.	2,78	2,98	0,294	-0,127
Q 18 : Les hommes doivent s'occuper davantage des soins des enfants qu'ils ne le font actuellement.	3,02	2,96	0,739	0,083
Q 19 : Il est normal qu'un homme s'occupe de la maison et des enfants s'il ne travaille pas et si sa femme travaille à l'extérieur.	3,06	3,48	0,024*	-0,083

Note : * indique les corrélations significatives au seuil de 0,01. ** indique les corrélations significatives au seuil de 0,05. Les moyennes calculées pour chaque réponse en fonction du sexe correspondent à 1 = pas d'accord du tout; 4 = tout à fait d'accord.

Bien que de manière générale, des tendances globales se dégagent, quelques distinctions significatives entre les hommes et les femmes se remarquent dans les réponses à plusieurs questions. Les femmes sont plus favorables que les hommes au partage égalitaire des rôles et tâches dans la famille²⁰. En effet, les femmes sont plus fortement en accord avec la conciliation des rôles familiaux et professionnels chez les mères (Tableau A1). Les femmes sont plus souvent en désaccord avec la primauté du rôle de mère sur celui professionnel (Tableau A5). Les femmes sont également plus favorables que les hommes au partage égalitaire des rôles familiaux (en accord avec question 15 et en désaccord avec question 16)²¹

²⁰ Les tableaux présentant ces résultats en détail sont en annexe 2 ; les tableaux sont numérotés de A1 à A14.

²¹ Voir tableaux A6 et A7.

et manifestent plus d'ouverture aux formes atypiques de partage des tâches dans la famille (question 19).

L'âge influence aussi la conception relative à la conciliation des rôles professionnels et familiaux. Plus l'âge augmente, moins la conciliation des rôles familiaux et professionnels pour une mère est acceptée (questions 11 et 12). Plus l'âge augmente, moins d'ouverture au partage des tâches dans la famille est enregistrée (question 15 et 16). Les personnes âgées de moins de 50 ans sont plus souvent en accord avec la conciliation des rôles familiaux et professionnels chez les mères (Tableau A2). Les personnes âgées de plus de 40 ans sont aussi moins favorables au partage des tâches et à la conciliation des rôles que les autres.

L'éducation influence peu la conception des rôles familiaux. Les personnes ayant une éducation universitaire souhaitent plus de partage des tâches domestiques et parentales au sein de la famille (Tableaux A8 et A9). Les personnes ayant une éducation universitaire et les étudiants sont plus souvent favorables à la conciliation des rôles pour les mères.

La conception de l'autorité est examinée par la première mise en situation (questions 20 à 23) qui aborde le processus de prise de décision (voir tableau suivant).

Tableau 4.3 : distribution des réponses à la mise en situation 1

Mise en situation 1				
	acceptable		inacceptable	
	N	%	N	%
Ils discutent calmement et prennent une décision de commun accord.	100	99.0%	1	1.0%
L'homme décide et oblige la femme de lui obéir, même si elle n'est pas d'accord.	6	5.9%	95	94.1%
L'homme doit accepter la décision de la femme, même s'il n'est pas d'accord.	36	35.6%	65	64.4%
Si l'un des époux propose une solution, l'autre doit accepter de l'essayer.	84	83.2%	17	16.8%

Les répondants ont une conception plutôt égalitaire de l'autorité dans la famille, favorisant d'abord le consensus et ensuite le compromis. Une faible minorité se montre favorable à une conception hiérarchisée et ce, davantage dans le cas où la femme décide (35%). Aucune distinction selon l'âge ou le sexe ne s'observe.

Enfin les opinions à l'égard du mariage et du divorce sont examinées à partir des questions 72 à 76. La valorisation de la vie familiale et la réticence au divorce se démarquent. Bien que la grande majorité des répondants (87%) ne pense pas qu'« il vaut mieux vivre avec un mauvais conjoint que d'être seul », lorsqu'il s'agit d'une famille avec des enfants, on remarque une réticence au divorce à cause de ses conséquences sur les enfants. En effet, la majorité des répondants (71%) pense que « le divorce n'est pas une bonne solution parce que les enfants peuvent en souffrir ».

De plus, la perception du divorce dans la communauté est considérée le plus souvent défavorable. 73% des répondants affirment que le divorce est mal vu dans la communauté et que la famille n'appuie pas nécessairement une personne qui décide de divorcer. Les opinions sont partagées quant au divorce comme alternative dans une famille qui éprouve des problèmes; la moitié des répondants est en accord, alors que l'autre moitié est en désaccord avec cette alternative. Aucune distinction selon l'âge ou le sexe n'est observée. Voici les réponses à ces questions.

Tableau 4.4 : attitudes à l'égard du divorce et du mariage

CONCEPTIONS RELATIVE AU DIVORCE										
	Pas d'accord du tout		Plutôt pas d'accord		Plutôt d'accord		Tout à fait d'accord		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Il vaut mieux vivre avec un(e) mauvais(e) conjoint(e) que d'être seul(e)	70	70.0%	17	17.0%	4	4.0%	9	9.0%	100	100.0%
Le divorce est en général la meilleure solution quand un couple n'arrive pas à régler ses problèmes	23	22.8%	27	26.7%	23	22.8%	28	27.7%	101	100.0%
Le divorce n'est pas une bonne solution parce que les enfants peuvent en souffrir	13	12.9%	17	16.8%	36	35.6%	35	34.7%	101	100.0%
Le divorce est mal vu dans ma communauté	20	19.8%	8	7.9%	43	42.6%	30	29.7%	101	100.0%
La famille appuie une personne qui décide de divorcer	24	23.8%	48	47.5%	14	13.9%	15	14.9%	101	100.0%

À partir de ces questions, nous pouvons affirmer que la famille est très valorisée par les répondants. Les répondants favorisent la stabilité et l'unité familiales, sans toutefois les considérer souhaitables à tout prix. Le divorce est considéré plutôt comme nuisible et mal perçu autant au niveau familial (pour les effets qu'il peut entraîner sur les enfants) qu'au niveau de la communauté. Une conception égalitaire des rôles masculins et féminins dans la famille prédomine ainsi qu'une vision favorisant le partage égalitaire des tâches dans la famille.

4.2. Tolérance aux formes de violence familiale

La tolérance aux différentes formes de violence familiale est analysée à partir de la deuxième et troisième mise en situation, ainsi que des questions 39 à 59.

La deuxième mise en situation porte sur les comportements tolérés en situation de conflit dans une famille séparée où il y a des disputes au sujet de l'éducation des enfants. La distribution des réponses à ces questions est présentée dans le tableau suivant.

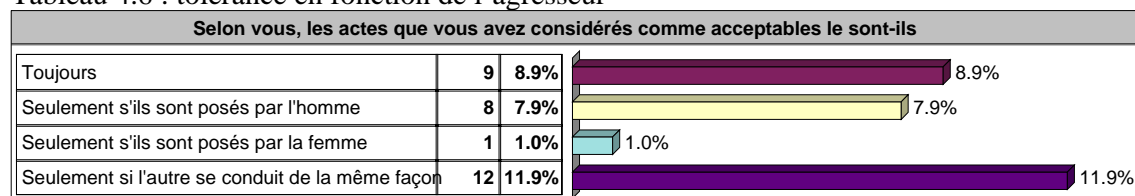
Tableau 4.5 : distribution des réponses à la mise en situation 2

Mise en situation 2				
	acceptable		inacceptable	
	N	%	N	%
Discuter calmement pour trouver une solution satisfaisante pour tous les deux.	101	100.0%	0	0.0%
Demander de l'aide à un professionnel en éducation.	91	90.1%	10	9.9%
Crier pour imposer son point de vue.	13	13.0%	87	87.0%
Dire à l'autre quelque chose pour l'offenser ou le ridiculiser.	2	2.0%	99	98.0%
Bouder, quitter la pièce ou sortir de la maison.	20	19.8%	81	80.2%
Détruire un objet appartenant à l'autre.	0	0.0%	101	100.0%
Menacer de frapper pour imposer son point de vue.	0	0.0%	101	100.0%
Accepter d'essayer une solution proposée par l'autre.	97	96.0%	4	4.0%

Les répondants considèrent à l'unanimité que « discuter calmement pour trouver une solution satisfaisante » est acceptable et refusent à l'unanimité les formes de violence grave présentées, soit « détruire un objet appartenant à l'autre » et « menacer de frapper pour imposer son point de vue ». Ils sont également favorables aux autres modalités de régler les conflits comme « accepter d'essayer une solution proposée par l'autre » ou « demander de l'aide à un professionnel ». De plus, les répondants sont majoritaires à considérer que les autres formes de violence familiale (psychologique) sont inacceptables.

Plus de tolérance est manifestée pour deux formes de violence psychologique : « bouder, quitter la pièce ou sortir de la maison » est accepté par 20 répondants et « crier pour imposer son point de vue » est accepté par 13 répondants. Ces comportements sont considérés acceptables, surtout si l'autre se conduit de la même façon (12 répondants).

Tableau 4.6 : tolérance en fonction de l'agresseur



La troisième mise en situation concerne la violence parentale; il s'agit d'une situation où peuvent survenir des comportements violents envers l'enfant. Il convient de noter d'abord que les actes considérés acceptables pour la mère et pour le père sont sensiblement similaires; peu de différences s'observent. La grande majorité des répondants considère acceptable d'« expliquer calmement et laisser l'enfant décider ensuite », de « priver l'enfant d'un objet préféré ou de lui interdire de faire une activité ». Les répondants trouvent que c'est inacceptable de « crier pour le convaincre », de « refuser de lui parler » ou de « menacer de le punir », notamment frapper. Toutefois certains répondants pensent que la menace est acceptable, et ce, davantage de la part du père (23 pour la mère et 31 pour le père). Au sujet de la fessée, les opinions sont plus partagées, environ 60% des répondants trouvent que c'est un acte inacceptable alors que les autres l'acceptent.

Tableau 4.7 : distribution des réponses à la mise en situation 3

	Mise en situation 3							
	mère - acceptable		mère - inacceptable		père - acceptable		père - inacceptable	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Lui expliquer calmement pourquoi il doit faire ce qu'on lui demande, et le laisser décider ensuite.	71	37.4%	24	12.6%	65	34.2%	30	15.8%
Crier pour le convaincre.	15	7.9%	77	40.5%	22	11.6%	76	40.0%
Bouder, refuser de lui parler.	11	5.8%	83	43.7%	11	5.8%	85	44.7%
Menacer de le punir s'il n'obéit pas (frapper, priver d'objets ou activités préférées).	23	12.2%	70	37.2%	31	16.5%	64	34.0%
Le priver d'un objet préféré ou lui interdire de faire une activité qu'il aime.	68	35.8%	27	14.2%	70	36.8%	25	13.2%
Lui donner la fessée.	32	17.0%	62	33.0%	36	19.1%	58	30.9%

La tolérance aux diverses formes de violence est surtout mesurée à l'aide des questions 39-56 qui demandent aux répondants d'évaluer une série de comportements violents (formes psychologiques, physiques, économiques et mineures – sévères). Les réponses à ces questions sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4.8 : la tolérance aux formes de violence familiale

Tolérance aux comportements en situation de conflit								
	tout à fait acceptable		plutôt acceptable		plutôt inacceptable		tout à fait inacceptable	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Exiger que sa /son partenaire obéisse à ses décisions	1	1.0%	16	15.8%	13	12.9%	71	70.3%
Montrer de la jalousie ou de la suspicion envers les amis de sa/son partenaire	1	1.0%	7	6.9%	19	18.8%	74	73.3%
Insulter, injurier ou humilier sa /son partenaire	0	0.0%	0	0.0%	7	6.9%	94	93.1%
Dire quelque chose pour offenser sa /son partenaire devant d'autres personnes	0	0.0%	0	0.0%	5	5.0%	95	95.0%
Dire à sa /son partenaire qu'elle/il n'est pas capable de se débrouiller sans son aide	1	1.0%	9	9.0%	9	9.0%	81	81.0%
S'énerver si sa /son partenaire a une opinion différente de la sienne	3	3.0%	8	7.9%	23	22.8%	67	66.3%
Menacer de frapper avec ou sans un objet ou avec une arme	0	0.0%	0	0.0%	2	2.0%	99	98.0%
Détruire un objet appartenant à l'autre	0	0.0%	0	0.0%	3	3.0%	98	97.0%
Frapper à plusieurs coups avec un objet ou avec le poing ou le pied	0	0.0%	0	0.0%	1	1.0%	100	99.0%
Menacer de quitter sa /son partenaire	1	1.0%	8	7.9%	20	19.8%	72	71.3%
Crier à l'autre	0	0.0%	17	16.8%	13	12.9%	71	70.3%
Serrer le bras, bousculer, agripper l'autre	0	0.0%	0	0.0%	7	7.0%	93	93.0%
Lancer dans la direction de l'autre des objets qui peuvent blesser	0	0.0%	0	0.0%	5	5.0%	96	95.0%
Gifler	0	0.0%	0	0.0%	8	7.9%	93	92.1%
Priver sa/son partenaire de l'argent dont elle/il a besoin	1	1.0%	0	0.0%	5	5.0%	95	94.1%
Insister à avoir des rapports sexuels malgré l'opposition de l'autre (sans utiliser la force physique)	6	5.9%	8	7.9%	5	5.0%	82	81.2%
Utiliser la force (frapper, immobiliser) pour obliger l'autre à avoir des actes sexuels malgré son opposition	0	0.0%	0	0.0%	4	4.0%	97	96.0%
Menacer l'autre pour l'obliger à avoir des rapports sexuels	0	0.0%	0	0.0%	5	5.0%	96	95.0%

Il convient de souligner qu'on enregistre une faible tolérance à toutes les formes de violence. Toutes les formes de violence physique sévère, les agressions sexuelles, la violence économique, et les formes les plus graves de violence psychologique sont considérées inacceptables; plus de 90% des répondants les considérant tout à fait inacceptables²².

Certaines formes de violence psychologique sont toutefois plus tolérées que les formes graves de violence physique ou psychologique. Les comportements que nombre de répondants trouvent acceptables ou plutôt acceptables sont les suivants :

- « Exiger obéissance à ses décisions de la part du/de la partenaire » (18%)
- « Crier à l'autre » (17%)
- « Insister à avoir des rapports sexuels malgré l'opposition de l'autre, sans utiliser la force physique » (14%)
- « S'énerver si sa/son partenaire a une opinion différente de la sienne » (11%)
- « Dire à son/sa partenaire qu'elle/il n'est pas capable de se débrouiller sans son aide » (10%)
- « Menacer de quitter sa/son partenaire » (9%)
- « Montrer de la jalousie ou de la suspicion envers les amis de sa/son partenaire » (8%).

Pour mesurer systématiquement l'influence des variables retenues à l'analyse sur la tolérance, nous avons calculé un score tolérance aux comportements violents à partir des réponses à ces questions. Ce score a des valeurs entre 1 (tout à fait acceptable) et 4 (tout à fait inacceptable). De cette manière, plus la valeur du score s'approche de 1, plus la tolérance est importante. Plus la valeur du score s'approche de 4, plus l'intolérance est forte. Les analyses effectuées pour vérifier l'influence des variables retenues (sexe, âge, éducation, occupation, durée du séjour, région) sur le score tolérance montrent que seulement le sexe influence la tolérance manifestée aux comportements violents. Les femmes manifestent moins de tolérance que les hommes aux comportements violents.

Tableau 4.9 : résultat de l'analyse de variance de la tolérance en fonction du sexe

	Sexe	Nombre total	Moyenne	Écart - type
Score tolérance	Masculin	47	3,75	,3069
	Féminin	54	3,85	,2369

T= 0,068

Par contre, l'analyse du sous-échantillon formé des répondants ayant manifesté plus de tolérance aux comportements violents montre que ces derniers sont surtout des hommes (66%) et font partie des groupes d'âge 30-39 ans (47%) et 40-49 ans (31%). Ils vivent à Québec depuis moins de 5 ans (70%).

En revanche, les valeurs et normes familiales influencent de manière significative la tolérance aux comportements violents. L'analyse de corrélation entre les questions 11 et 19 (partage des tâches et des rôles, conception du rôle de mère) et le niveau de tolérance à la violence montre plusieurs dépendances significatives. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

²² Il s'agit des réponses aux items 41, 42, 45, 47, 50, 51, 52, 53, 55, 56.

Tableau 4.10 : résultats de l'analyse de corrélation entre la tolérance et les valeurs familiales

Question	Coefficient de corrélation Pearson
11. Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses qu'une mère qui ne travaille pas.	,315(**)
12. Quand la femme travaille à plein temps, la vie de famille en souffre.	-,211(*)
13. La femme doit réduire son temps de travail quand elle a des jeunes enfants (d'âge préscolaire).	-,081
14. Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant.	-,149
15. Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux revenus du ménage.	,300(**)
16. L'homme doit gagner l'argent du ménage ; la femme doit s'occuper de la maison et de la famille.	-,219(*)
17 Les hommes doivent faire une plus grande part du travail ménager qu'ils ne le font actuellement.	,277(**)
18. Les hommes doivent s'occuper davantage des soins des enfants qu'ils ne le font actuellement.	,277(**)
19. Il est normal qu'un homme s'occupe de la maison et des enfants s'il ne travaille pas et si sa femme travaille à l'extérieur.	,201(*)

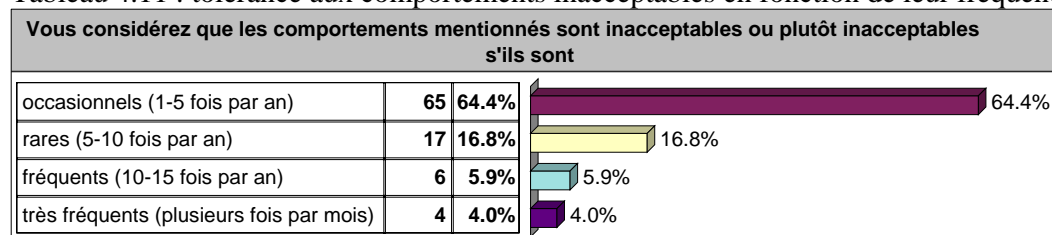
Note : * indique une corrélation significative au seuil de 0,01. ** indique une corrélation significative au seuil de 0,05.

C'est surtout la conception relative au partage des tâches dans la famille qui influence la tolérance à la violence. Les personnes plus favorables au partage égalitaire des tâches dans la famille sont moins tolérantes (question 15 et 16). Les personnes souhaitant plus de partage des tâches domestiques et parentales en famille sont moins tolérantes (questions 17 et 18). Les personnes considérant que le travail à temps plein des mères entraîne un effet négatif sur la vie familiale (question 12) sont plus tolérantes à la violence.

À la lumière de ces résultats, on peut conclure que les personnes plus favorables au partage égalitaire des tâches et des rôles dans la famille, et plus favorables à la conciliation des rôles professionnels et familiaux pour les mères, manifestent moins de tolérance aux comportements violents.

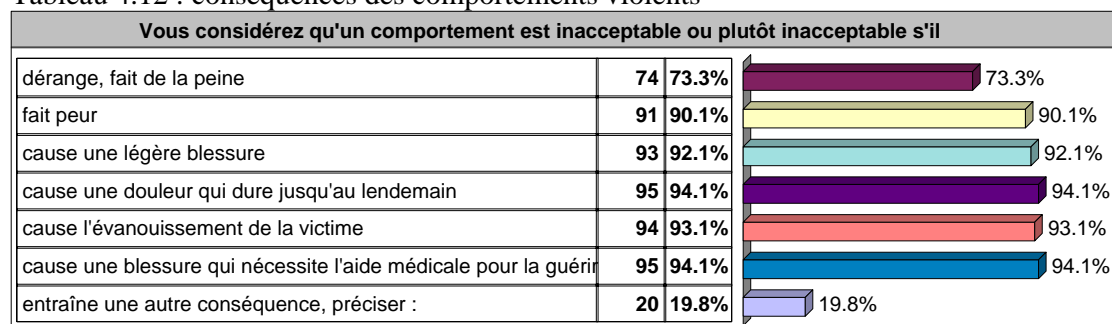
En ce qui concerne la fréquence des comportements violents (question 57), la majorité des répondants considère que les comportements mentionnés sont inacceptables même s'ils sont occasionnels (65) ou rares (17). Pour 10% des répondants, les comportements violents analysés sont inacceptables seulement s'ils sont fréquents ou très fréquents.

Tableau 4.11 : tolérance aux comportements inacceptables en fonction de leur fréquence



La question de la tolérance aux comportements violents a été abordée aussi sous l'angle des effets qu'ils entraînent. Plus de 90% des répondants s'accordent pour affirmer que les comportements entraînant des conséquences sur le plan de la sécurité physique sont intolérables. La presque totalité des répondants ont qualifié d'inacceptables tout comportement qui « fait peur », « cause une légère blessure », « cause une douleur qui dure jusqu'au lendemain », « cause l'évanouissement ou une blessure qui nécessite l'aide médicale pour la guérir ». De plus, 74 des personnes interrogées ont affirmé qu'un comportement qui dérange ou fait de la peine n'est pas acceptable.

Tableau 4.12 : conséquences des comportements violents



D'autres conséquences ont été identifiées par les répondants. Nous les avons regroupé en trois catégories :

- Effets sur le plan psychologique, comme entraîner un trauma à long terme » (7 répondants), abîmer l'estime de soi ou manquer au respect de la personne (3), entraîner la dépression (1)
- Effets sur le plan physique, comme mettre en danger l'intégrité de la personne (3 répondants)
- Actes posés avec l'intention de nuire à la personne, comme la vengeance, l'égoïsme, priver d'affection consciemment (3 répondants).

Pour conclure, on peut affirmer que la tolérance aux formes de violence est très faible dans la population d'enquête. Seulement une minorité de répondants manifeste plus de tolérance à certaines formes de violence familiale, et ce, surtout à la violence psychologique.

4.3. Connaissance des sanctions prévues, au Québec, pour certaines formes de violence

La connaissance des sanctions prévues au Québec pour certaines formes de violence familiale est analysée à partir des questions 60 à 71. Ces questions présentent une série d'actes considérés violents, le répondant devant indiquer si ces actes sont sanctionnés légalement ou non par la législation du Québec. La distribution des réponses à ces questions est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 4.13 : connaissance des sanctions prévues au Québec

CONNAISSANCE DES SANCTIONS PRÉVUES AU QUÉBEC POUR CERTAINS COMPORTEMENTS VIOLENTS								
	oui		non		nsp		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Insulter, injurier sa/son partenaire	35	34.7%	48	47.5%	18	17.8%	101	100.0%
Priver son époux/épouse de l'argent dont il/elle a besoin pour de la nourriture ou des traitements médicaux	58	57.4%	12	11.9%	31	30.7%	101	100.0%
Pousser, agripper, bousculer, ou serrer par le bras sa/son partenaire	72	71.3%	18	17.8%	11	10.9%	101	100.0%
Détruire un objet (un bien) appartenant à sa/son partenaire	47	46.5%	29	28.7%	25	24.8%	101	100.0%
Donner la fessée à un enfant	36	35.6%	40	39.6%	25	24.8%	101	100.0%
Frapper sa/son partenaire à coups de poing ou de pied	91	91.0%	2	2.0%	7	7.0%	100	100.0%
Menacer de frapper sa/son partenaire (à coups de poing ou de pied, avec un objet ou avec une arme)	79	78.2%	6	5.9%	16	15.8%	101	100.0%
Menacer d'enlever les enfants	72	71.3%	10	9.9%	19	18.8%	101	100.0%
Ne pas répondre aux besoins de base de l'enfant	86	85.1%	1	1.0%	14	13.9%	101	100.0%
Séquestrer son/sa partenaire	89	89.9%	2	2.0%	8	8.1%	99	100.0%
Dire à sa/son partenaire quoi faire, où aller, qui fréquenter	16	16.0%	64	64.0%	20	20.0%	100	100.0%
Avoir des relations sexuelles avec sa/son partenaire sans le consentement de celle-ci/celui-ci	60	59.4%	12	11.9%	29	28.7%	101	100.0%

La majorité des personnes interrogées a correctement identifié comme étant sanctionnés les actes de violence les plus graves présentés, soit 6 comportements sur les 12 présentés :

- Frapper sa/son partenaire à coups de poings ou de pieds (91)
- Séquestrer son/sa partenaire (89)
- Ne pas répondre aux besoins de base de l'enfant (86)
- Menacer de frapper (79)
- Menacer d'enlever les enfants (72)
- Pousser, agripper, bousculer (72)

Une importante proportion des répondants ne connaît pourtant pas la sanction de 3 comportements :

- Détruire un objet appartenant à sa/son partenaire (64)
- Priver son/ sa partenaire de l'argent dont elle/il a besoin (42)
- Avoir des relations sexuelles avec sa/son partenaire sans le consentement de celle-ci/celui-ci (41)

Nombre de répondants ne savent pas si 3 autres comportements sont sanctionnés. Par exemple, seulement 40% des répondants ont correctement répondu à la question portant sur la

fessée; 48% pour l'insulte et 64% pour dire à son partenaire quoi faire, où aller, qui fréquenter.

À la lumière de ces résultats, nous constatons que la connaissance des sanctions prévues pour les actes violents qui représentent des agressions psychologique, sexuelle ou économique sont moins connues que les sanctions prévues pour les agressions physiques.

Enfin, nous notons aussi que la connaissance des sanctions prévues pour les différents actes violents n'influence pas la tolérance aux comportements violents²³.

Cependant, ces résultats portent à croire que, même si la majorité connaît les plus graves actes sanctionnés, les répondants ne sont pourtant pas au courant de l'ensemble des sanctions prévues ou ne les connaissent pas exactement.

4.4. Attitudes à l'égard de l'intervention des acteurs externes dans les conflits familiaux

Les attitudes à l'égard de l'intervention des différents acteurs dans la sphère familiale et à l'égard du rôle de la communauté culturelle d'appartenance dans les situations de conflit familial sont investiguées au moyen de cinq questions (78 à 82). La distribution des réponses à ces questions est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 4.14 : la légitimité de l'intervention des acteurs externes dans la famille

LEGITIMITÉ DE L'INTERVENTION DES ACTEURS EXTERNES DANS LA FAMILLE										
	Pas d'accord du tout		Plutôt pas d'accord		Plutôt d'accord		Tout à fait d'accord		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Les services sociaux sont en mesure d'aider la famille immigrante lorsqu'il y a un conflit grave	7	7.2%	22	22.7%	27	27.8%	41	42.3%	97	100.0%
Ma communauté (ou un membre de ma communauté) est en mesure de conseiller ou de soutenir la famille lorsqu'il y a un conflit grave	14	13.9%	31	30.7%	32	31.7%	24	23.8%	101	100.0%
Il est normal que la police intervienne dans la famille lorsqu'il y a un conflit grave	7	7.0%	22	22.0%	38	38.0%	33	33.0%	100	100.0%
Ma communauté appuie une personne qui est maltraitée dans sa famille	11	10.9%	27	26.7%	32	31.7%	31	30.7%	101	100.0%
Ma communauté rejette ou condamne une personne qui maltraite les membres de sa famille	8	7.9%	27	26.7%	33	32.7%	33	32.7%	101	100.0%

²³ Pour vérifier la relation entre ces deux éléments, nous avons construit un indicateur score connaissance mesurant les réponses correctes aux questions 60 à 71. L'analyse de corrélation avec le score tolérance a été effectuée ensuite. Le résultat ne montre pas de corrélation significative.

Peu de convergence dans les réponses s'observe; les opinions sont diverses. Les sujets qui suscitent moins de divergences d'opinion sont l'intervention des services sociaux et de la police en cas de conflit grave dans la famille. En effet, la majorité des répondants (68) sont en accord avec l'énoncé « les services sociaux sont en mesure d'aider la famille immigrante lorsqu'il y a un conflit grave », alors que 71 répondants sont en accord avec l'énoncé « il est normal que la police intervienne dans la famille lorsqu'il y a un conflit grave ». Il est à noter toutefois qu'une trentaine de personnes ne partage pas cette opinion.

Au sujet de la capacité de la communauté de conseiller ou de soutenir la famille quand il y a des conflits graves, les avis sont plus partagés. Un peu plus de la moitié des répondants (56) pensent que « la communauté est en mesure de conseiller et soutenir la famille en conflit ». Toutefois, un nombre important de personnes (45) ne partage pas cet avis. Les personnes plus âgées sont plus fortement favorables à l'intervention de la communauté (capacité de soutenir et conseiller).

Sur ces questions, des distinctions entre les hommes et les femmes ne se remarquent pas.

L'intervention dans la famille est considérée légitime quand la famille a des difficultés et conflits, et ce, surtout quand cela dure depuis longtemps. Du total, 70 personnes pensent que la famille doit demander de l'aide pour régler ses conflits seulement si cela dure depuis longtemps, uniquement 30 personnes pensent qu'il faut toujours solliciter l'aide (question 77).

Tableau 4.15 : appel aux services en fonction de la durée du conflit

Selon vous, quand est-ce que la famille doit demander de l'aide pour régler ses problèmes et conflits ?		
jamais	1	1.0%
seulement si cela dure depuis longtemps	70	70.0%
toujours	29	29.0%
Total	100	100.0%

On peut affirmer que l'intervention dans la famille est considérée légitime seulement si les difficultés perdurent et ne peuvent pas être réglées par les propres moyens de la famille. Dans cette situation, les familles font appel davantage aux services sociaux qu'à la communauté. Également, l'intervention de la police dans les situations de crise est considérée légitime par la plupart des répondants.

Environ 3 personnes sur 5 considèrent que, dans leur communauté culturelle, la violence familiale est sanctionnée, et ce, davantage pour appuyer la victime que pour sanctionner l'agresseur : la communauté appuie une personne maltraitée dans sa famille (question 81) et la communauté rejette ou condamne une personne qui maltraite les membres de sa famille (question 82). Il convient de souligner que ces deux énoncés posent une difficulté spécifique : nombre de répondants ne se reconnaissent pas comme appartenant à une communauté culturelle bien définie, ou n'entretiennent pas des relations avec les autres membres de la communauté d'appartenance (provenant du même pays qu'eux).

Le concept de communauté culturelle semble assez flou pour plusieurs répondants. Lorsqu'une personne nous a fait part de cette difficulté, nous lui avons demandé de répondre à cette question en pensant à son entourage. Compte tenu de cette difficulté nous pensons qu'une étude plus approfondie sur ces éléments serait nécessaire. Des données

complémentaires de type qualitatif devraient être collectées (au moyen d'entrevues ou de groupes de discussion) pour mieux préciser ces questions.

FAITS SAILLANTS

Valeurs et normes familiales :

- Une conception égalitaire/ symétrique des rôles masculins et féminins dans la famille prédomine; le partage symétrique des rôles familiaux et professionnels est privilégié.
- Une ouverture importante aux formes atypiques de partage des tâches (homme à la maison, femme au travail) s'observe aussi.
- En plus, la majorité des répondants aimerait aussi voir plus de partage des tâches parentales et domestiques dans la famille (souhaitant que les hommes assument une plus grande part de ces tâches).
- Tous les répondants sont favorables à la conciliation des rôles professionnels / familiaux pour les mères, mais aussi à la diminution du temps de travail pour les mères ayant des enfants en bas âge.
- La moitié des répondants considère que le rôle maternel prime sur le rôle professionnel; l'autre moitié est plutôt favorable à la conciliation des deux.
- Les répondants ont une conception plutôt égalitaire de l'autorité dans la famille, favorisant d'abord le consensus et ensuite le compromis.
- Quelques distinctions significatives se remarquent. Les femmes sont plus favorables que les hommes au partage égalitaire des rôles et tâches dans la famille, à la conciliation des rôles familiaux et professionnels pour les mères, et manifestent plus d'ouverture aux formes de partage atypique.
- L'âge influence aussi la conception relative à la conciliation des rôles professionnels et familiaux. Les plus jeunes sont plus favorables à la conciliation des rôles familiaux et professionnels pour la mère et au partage des tâches dans la famille.
- La famille est très valorisée par les répondants qui favorisent la stabilité et l'unité familiales, sans toutefois les considérer souhaitables à tout prix. Le divorce est considéré plutôt comme nuisible et mal perçu autant au niveau familial (pour les effets qu'il peut entraîner sur les enfants) qu'au niveau de la communauté.

La tolérance aux formes de violence familiale :

- Le niveau de tolérance à toutes les formes graves de violence parentale et conjugale est très faible. Seulement une minorité de répondants manifeste plus de tolérance à certaines formes de violence familiale, surtout la violence psychologique.
- Pour la violence parentale, sont considérés acceptables certaines formes de violence psychologique ainsi que la fessée. Peu de distinctions entre ce qui est acceptable de la part de la mère et de la part du père (rôles paternel et maternel) sont enregistrées.

- Pour la violence conjugale, certaines formes de violence psychologique sont plus tolérées que les formes de violence physique, la violence économique ou les agressions sexuelles (notamment les formes les plus sévères de violence sont le moins tolérées).
- Les femmes manifestent un niveau de tolérance un peu plus faible que les hommes.
- Les valeurs et les normes familiales influencent de manière significative la tolérance. Les personnes plus favorables au partage égalitaire des tâches dans la famille, celles ayant une conception symétrique des rôles masculins et féminins, ainsi que celles plus favorables à la conciliation des rôles professionnels et familiaux pour les mères, sont plus intolérants aux comportements violents.
- La connaissance des sanctions n'influence pas la tolérance à la violence.

La connaissance des sanctions prévues

- La majorité des personnes interrogées a correctement identifié les actes de violence sanctionnés par la loi, soit 6 comportements sur les 12 présentés.
- Une importante proportion des répondants ne connaît pourtant pas la sanction de 3 comportements (violence psychologique, violence économique, agression sexuelle).
- Un nombre important de répondants ne sait pas si 3 autres comportements sont sanctionnés (la fessée, l'insulte, l'intimidation).
- Notons que les sanctions prévues pour les actes violents qui représentent des agressions psychologiques, sexuelles ou économiques sont moins connues que les sanctions des agressions physiques.

L'intervention des acteurs externes dans la famille

- L'intervention dans la famille est considérée légitime seulement si les difficultés perdurent et ne peuvent pas être réglées par les propres moyens de la famille.
- Dans cette situation, les familles font appel davantage aux services sociaux qu'à la communauté.
- L'intervention de la police dans les situations de crise, ainsi que l'intervention des services sociaux sont considérées légitimes par la plupart des répondants.
- Environ la moitié des répondants pense que la communauté est en mesure de conseiller ou de soutenir la famille en situation de conflit grave.
- La plupart des répondants considèrent que, dans leur communauté culturelle, la violence familiale est sanctionnée, et ce, davantage pour appuyer la victime que pour sanctionner l'agresseur.

DISCUSSION DES RÉSULTATS ET RETOMBÉES

À la lumière des résultats de l'enquête, quelques pistes de réflexion pour la deuxième étape de ce projet de recherche-action se dégagent. Dans cette section, les données de l'enquête sont discutées en fonction du deuxième objectif du projet, soit la mise en place d'une campagne de sensibilisation, d'information et/ou de prévention en matière de violence familiale, ayant une approche adaptée aux réalités spécifiques des personnes immigrantes. Il s'agit donc des orientations et directions à retenir dans l'élaboration des façons d'intervention auprès des personnes issues de l'immigration.

Orientations à viser dans une campagne d'information, de sensibilisation et/ou de prévention

- Comme une importante proportion des personnes enquêtées n'est pas au courant des sanctions prévues ou elle ne les connaît pas exactement, on constate un besoin d'information de la population immigrante sur les aspects juridico-légaux de la violence familiale. Les moins connues sont certaines formes de violence psychologique, la violence économique et certaines agressions sexuelles.
- Compte tenu de ce constat, un volet d'information et sensibilisation de l'intervention à élaborer peut être prévu afin d'améliorer la reconnaissance des différentes formes de violence familiale, ainsi que la connaissance des sanctions prévues pour chacune d'entre elles.
- L'un des plus importants constats de cette enquête concerne l'influence des valeurs et normes familiales sur le niveau de tolérance à la violence familiale. En effet, une conception favorisant le partage égalitaire des rôles et des tâches dans la famille, ainsi que la conciliation des rôles familiaux et professionnels pour les femmes, s'associe à une intolérance accrue à la violence familiale.
- Compte tenu de ce constat, une campagne de prévention / sensibilisation aux différentes formes de violence familiale pourrait inclure aussi un volet visant la promotion de l'égalité dans les rapports homme – femme dans toutes les sphères de la vie, notamment dans la famille. D'autres éléments peuvent être inclus dans ce volet : la diversité des moyens de résolution de conflits conjugaux, les styles éducatifs et parentaux employant des moyens non-violents.
- Enfin, l'intervention à concevoir est basée sur le constat qu'une faible tolérance à la violence familiale est manifestée. La tolérance la plus importante est enregistrée par rapport aux formes de violence psychologique. L'intervention devrait donc favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance de la diversité des formes de violence.

Stratégies d'action et intervention à privilégier – quelques pistes de réflexion

- Compte tenu des limites de cette recherche, il est souhaitable que les données issues de l'enquête soient enrichies et complétées par des données collectées de manière qualitative (entrevues avec des acteurs clé, groupes de discussion, observation participante).
- Les stratégies collaboratives et participatives sont à favoriser par des partenariats rassemblant des acteurs de divers milieux et associés à toutes les étapes de la campagne (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation).
- L'implication active des communautés ethnoculturelles est aussi une direction à privilégier. Selon les résultats de l'enquête, les services spécialisés sont généralement

considérés en mesure de soutenir les personnes qui vivent des conflits familiaux. La coopération entre les organismes offrant de services et les organisations et regroupements communautaires sera bénéfique pour élaborer des mesures de prévention plus efficaces et plus adaptées aux cas particuliers, ainsi que pour améliorer les services offerts.

- Enfin, compte tenu du spécifique de la recherche action, il est souhaitable de favoriser une approche flexible, permettant de réajuster de façon continue les mesures prévues en fonction des besoins spécifiques repérés sur le terrain.

Quelques outils et modalités de mise en œuvre

- Diffuser les résultats de la présente recherche auprès des institutions qui travaillent en milieu ethnoculturel, des organismes offrant de services aux familles et des organisations et regroupements communautaires.
- Mettre en place des méthodes participatives de sensibilisation et de prévention afin d'interpeller plus directement le public visé (groupes de discussion, ateliers d'information, etc.)
- Concevoir des outils d'information accessibles aux différentes catégories du public visé (dépliants, brochures, affiches, etc.) afin d'offrir des informations complètes et actuelles sur les services et les ressources disponibles en matière de violence familiale.
- Prévoir des ateliers de formation afin de faciliter l'acquisition de compétences culturelles par les intervenants, ce qui permettra de réduire les barrières communicationnelles qui peuvent être ressenties tant par la personne qui demande l'intervention que par l'intervenant lui-même.

ANNEXE 1 : LE QUESTIONNAIRE

Étude des représentations de la violence familiale dans les communautés culturelles de Québec

1. Nom de l'enquêteur

2. Numéro du questionnaire

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

3. Sexe

 1. Masculin 2. Féminin

4. Quel est votre niveau de compréhension du français?

 1. très bien 2. bien 3. moyen 4. faible*Si faible - NR*

5. Quel est votre statut d'immigration à présent?

 1. Citoyen(ne) 2. Résident(e) permanent 3. Réfugié(e) 4. autre, précisez*Si autre que "citoyen" ou "résident permanent" - NR*

6. Si 'autre, précisez', précisez :

7. En quelle année êtes-vous arrivé(e) au Québec?

Si inférieur à 1994 - NR

8. Quelle est votre situation familiale? Êtes-vous :

 1. Marié(e) 2. En couple depuis au moins un an (union libre) 3. Divorcé(e) 4. Séparé(e), mais toujours légalement marié(e) 5. Veuf ou veuve 6. Célibataire

9. Si célibataire, avez-vous été en couple pendant au moins un an?

 1. oui 2. non*Si non - NR*

10. Quel est votre âge ?

 1. 18-19 ans 2. 20-29 ans 3. 30-39 ans 4. 40-49 ans 5. 50-59 ans 6. 60-69 ans*Si âgé de moins de 18 ans ou de plus de 69 ans - NR*

PARTIE 1 : ORGANISATION DES TÂCHES DANS LA FAMILLE

Nous allons commencer par quelques questions concernant l'organisation des tâches dans une famille de votre communauté culturelle.

	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
11. Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses qu'une mère qui ne travaille pas.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Quand la femme travaille à plein temps, la vie de famille en souffre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. La femme doit réduire son temps de travail quand elle a des jeunes enfants (d'âge préscolaire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux revenus du ménage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. L'homme doit gagner l'argent du ménage ; la femme doit s'occuper de la maison et de la famille.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Les hommes doivent faire une plus grande part du travail ménager qu'ils ne le font actuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Les hommes doivent s'occuper davantage des soins des enfants qu'ils ne le font actuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Il est normal qu'un homme s'occupe de la maison et des enfants s'il ne travaille pas et si sa femme travaille à l'extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE 2 : CONFLITS DANS LA FAMILLE

Maintenant je vais vous présenter quelques situations de conflit qui peuvent survenir dans une famille et ensuite je vais vous demander votre opinion concernant les comportements qui peuvent apparaître dans de telles situations.

MS1 :

Un couple marié, originaire du même pays que vous, vit au Québec depuis deux ans. L'homme travaille et la situation économique du couple est satisfaisante. La femme souhaite faire des études, mais l'homme n'est pas d'accord. Les deux conjoints peuvent réagir de diverses façons à ce désaccord.

	acceptable	inacceptable
20. Ils discutent calmement et prennent une décision de commun accord.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. L'homme décide et oblige la femme de lui obéir, même si elle n'est pas d'accord.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. L'homme doit accepter la décision de la femme, même s'il n'est pas d'accord.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23. Si l'un des époux propose une solution, l'autre doit accepter de l'essayer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MS 2:

Une famille d'immigrants, originaire du même pays que vous, vit depuis 10 ans au Québec et a divorcé il y a un an. La mère a reçu la garde de leurs trois enfants. Le père a le droit de visite plusieurs fois par mois. Ils sont actuellement en conflit au sujet de l'éducation des enfants. Au cours de la dispute, plusieurs comportements peuvent être adoptés.

	acceptable	inacceptable
24. Discuter calmement pour trouver une solution satisfaisante pour tous les deux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Demander de l'aide à un professionnel en éducation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Crier pour imposer son point de vue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27. Dire à l'autre quelque chose pour l'offenser ou le ridiculiser.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28. Bouder, quitter la pièce ou sortir de la maison.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29. Détruire un objet appartenant à l'autre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30. Menacer de frapper pour imposer son point de vue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31. Accepter d'essayer une solution proposée par l'autre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

32. Selon vous, les actes que vous avez considérés comme acceptables le sont-ils	<input type="checkbox"/> 1. Toujours
	<input type="checkbox"/> 2. Seulement s'ils sont posés par l'homme
	<input type="checkbox"/> 3. Seulement s'ils sont posés par la femme
	<input type="checkbox"/> 4. Seulement si l'autre se conduit de la même façon

À poser seulement si "acceptable" à l'une des questions 26-30. Si réponse différente pour les actes mentionnés, notez ci-dessous chaque réponse indiquant le no. de l'acte. Autrement, notez une seule réponse.

MS 3:

Un enfant de 8 ans refuse de faire ce que ses parents lui demandent (aller à une activité scolaire, par exemple). Pour lui faire changer d'avis, la mère et le père peuvent employer plusieurs moyens.

	mère - acceptable	mère - inacceptable	père - acceptable	père - inacceptable
33. Lui expliquer calmement pourquoi il doit faire ce qu'on lui demande, et le laisser décider ensuite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34. Crier pour le convaincre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35. Bouder, refuser de lui parler.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36. Menacer de le punir s'il n'obéit pas (frapper, priver d'objets ou activités préférées).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37. Le priver d'un objet préféré ou lui interdire de faire une activité qu'il aime.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38. Lui donner la fessée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE 3 : TOLÉRANCE AUX COMPORTEMENTS EN SITUATION DE CONFLIT

Dans toutes les familles, il y a des moments où les conjoints sont en désaccord. Des disputes et des conflits peuvent ainsi apparaître, même si la vie de la famille est généralement harmonieuse. Nous aimerions avoir votre opinion sur certains comportements qui peuvent être posés dans de telles circonstances. En pensant à votre entourage, veuillez dire si les comportements suivants vous semblent acceptables ou non.

	tout à fait acceptable	plutôt acceptable	plutôt inacceptable	tout à fait inacceptable
39. Exiger que sa /son partenaire obéisse à ses décisions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40. Montrer de la jalousie ou de la suspicion envers les amis de sa/son partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41. Insulter, injurier ou humilier sa /son partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42. Dire quelque chose pour offenser sa /son partenaire devant d'autres personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43. Dire à sa /son partenaire qu'elle/il n'est pas capable de se débrouiller sans son aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44. S'énervé si sa /son partenaire a une opinion différente de la sienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45. Menacer de frapper avec ou sans un objet ou avec une arme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46. Détruire un objet appartenant à l'autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47. Frapper à plusieurs coups avec un objet ou avec le poing ou le pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48. Menacer de quitter sa /son partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49. Crier à l'autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50. Serrer le bras, bousculer, agripper l'autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
51. Lancer dans la direction de l'autre des objets qui peuvent blesser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
52. Gifler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
53. Priver sa/son partenaire de l'argent dont elle/il a besoin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
54. Insister à avoir des rapports sexuels malgré l'opposition de l'autre (sans utiliser la force physique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55. Utiliser la force (frapper, immobiliser) pour obliger l'autre à avoir des actes sexuels malgré son opposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
56. Menacer l'autre pour l'obliger à avoir des rapports sexuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

57. Vous considérez que les comportements mentionnés sont inacceptables ou plutôt inacceptables s'ils sont	<input type="checkbox"/> 1.occasionnels (1-5 fois par an) <input type="checkbox"/> 2.rares (5-10 fois par an) <input type="checkbox"/> 3.fréquents (10-15 fois par an) <input type="checkbox"/> 4.très fréquents (plusieurs fois par mois)
<i>Reprendre au besoin les actes considérés "inacceptable" ou "plutôt inacceptable" dans la liste ci-dessus.</i>	

58. Vous considérez qu'un comportement est inacceptable ou plutôt inacceptable s'il	<input type="checkbox"/> 1.dérange, fait de la peine <input type="checkbox"/> 2.fait peur <input type="checkbox"/> 3.cause une légère blessure <input type="checkbox"/> 4.cause une douleur qui dure jusqu'au lendemain <input type="checkbox"/> 5.cause l'évanouissement de la victime <input type="checkbox"/> 6.cause une blessure qui nécessite l'aide médicale pour la guérir <input type="checkbox"/> 7.entraîne une autre conséquence, préciser :
Cocher toutes les réponses valables	
59. Si 'autre, préciser :', précisez :	<input style="width: 100%;" type="text"/>

PARTIE 4 : LA CONNAISSANCE DES SANCTIONS PRÉVUES, AU QUÉBEC, POUR CERTAINS COMPORTEMENTS

Au Québec, comme dans tous les pays, certains actes sont sanctionnés par la législation. Nous aimerions savoir...

	oui	non	nsp
60. Insulter, injurier sa/son partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
61. Priver son époux/épouse de l'argent dont il/elle a besoin pour de la nourriture ou des traitements médicaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
62. Pousser, agripper, bousculer, ou serrer par le bras sa/son partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
63. Détruire un objet (un bien) appartenant à sa/son partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
64. Donner la fessée à un enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
65. Frapper sa/son partenaire à coups de poing ou de pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
66. Menacer de frapper sa/son partenaire (à coups de poing ou de pied, avec un objet ou avec une arme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
67. Menacer d'enlever les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
68. Ne pas répondre aux besoins de base de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
69. Séquestrer son/sa partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
70. Dire à sa/son partenaire quoi faire, où aller, qui fréquenter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
71. Avoir des relations sexuelles avec sa/son partenaire sans le consentement de celle-ci/celui-ci	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE 5 : MODALITÉS DE RÉGLER LES CONFLITS

Nous allons maintenant vous poser quelques questions concernant les manières de régler les conflits dans la famille.

	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
72. Il vaut mieux vivre avec un(e) mauvais(e) conjoint(e) que d'être seul(e)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
73. Le divorce est en général la meilleure solution quand un couple n'arrive pas à régler ses problèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
74. Le divorce n'est pas une bonne solution parce que les enfants peuvent en souffrir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
75. Le divorce est mal vu dans ma communauté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
76. La famille appuie une personne qui décide de divorcer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

77. Selon vous, quand est-ce que la famille doit demander de l'aide pour régler ses problèmes et conflits ?

1. jamais
 2. seulement si cela dure depuis longtemps
 3. toujours

Cocher une seule réponse

	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
78. Les services sociaux sont en mesure d'aider la famille immigrante lorsqu'il y a un conflit grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
79. Ma communauté (ou un membre de ma communauté) est en mesure de conseiller ou de soutenir la famille lorsqu'il y a un conflit grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
80. Il est normal que la police intervienne dans la famille lorsqu'il y a un conflit grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
81. Ma communauté appuie une personne qui est maltraitée dans sa famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
82. Ma communauté rejette ou condamne une personne qui maltraite les membres de sa famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisez au besoin le sens de "ma communauté": communauté culturelle d'appartenance (mexicaine, chinoise, roumaine, etc.). Si le répondant n'appartient pas à une communauté, utilisez "famille élargie ou entourage" et faire une note ci-dessous.

VARIABLES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Nous devons vous poser quelques questions qui aideront à interpréter les réponses

83. Quel est votre pays d'origine

84. Quelle est votre langue maternelle

85. Quelle langue parlez vous le plus souvent à la maison

- 1.le français
 2.l'anglais
 3.la langue maternelle
 4.autre

86. Si 'autre', précisez :

87. Appartenez-vous à une religion?

- 1.oui
 2.non - passer à 91
 3.NR - passer à 91

88. Si oui, laquelle

- 1.catholique
 2.protestante
 3.orthodoxe
 4.chrétienne autre
 5.musulmane
 6.juive
 7.bouddhiste
 8.hindoue
 9.autre, précisez :

89. Si 'autre, préciser :', précisez :

90. Quelle importance a la religion dans votre vie ?

- 1.Très importante
 2.Importante
 3.Peu importante
 4.Pas du tout importante

91. Quel était votre statut d'immigration à votre arrivée au Québec?

- 1.Résident(e) permanent
 2.Réfugié(e)
 3.Étudiant étranger
 4.Travailleur
 5.Autre, précisez

92. Si 'Autre, précisez', précisez :

93. Quel est le niveau d'études le plus haut que vous avez atteint?	<input type="checkbox"/> 1. Primaire ou secondaire non terminé <input type="checkbox"/> 2. Secondaire terminé <input type="checkbox"/> 3. Collégial non terminé <input type="checkbox"/> 4. Collégial terminé <input type="checkbox"/> 5. Professionnel <input type="checkbox"/> 6. Universitaire
94. Combien d'années d'études avez-vous complétées?	<input type="text"/>
95. Quel est votre statut occupationnel actuel :	<input type="checkbox"/> emploi permanent à temps plein (au moins 35 heures par semaine) <input type="checkbox"/> emploi permanent à temps partiel (entre 15 et 35 heures par semaine) <input type="checkbox"/> emploi occasionnel ou contractuel <input type="checkbox"/> travailleur/travailleuse autonome <input type="checkbox"/> étudiant(e) ou en formation professionnelle <input type="checkbox"/> retraité(e) <input type="checkbox"/> femme/homme au foyer <input type="checkbox"/> sans emploi <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> autre, précisez :
96. Si 'autre, précisez :', précisez :	<input type="text"/>
97. Quel emploi occupez-vous actuellement ?	<input type="text"/>
98. Êtes-vous marié(e) ou vivez-vous avec un/ une partenaire actuellement ?	<input type="checkbox"/> 1. oui - passer à la question suivante <input type="checkbox"/> 2. non - passer à la question 103
99. Quel est le statut occupationnel actuel de votre conjoint(e)?	<input type="checkbox"/> emploi permanent à temps plein (au moins 35 heures par semaine) <input type="checkbox"/> emploi permanent à temps partiel (entre 15 et 35 heures par semaine) <input type="checkbox"/> emploi occasionnel ou contractuel <input type="checkbox"/> travailleur/travailleuse autonome <input type="checkbox"/> étudiant(e) ou en formation professionnelle <input type="checkbox"/> retraité(e) <input type="checkbox"/> femme/homme au foyer <input type="checkbox"/> sans emploi <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> autre, précisez :
100. Si 'autre, précisez :', précisez :	<input type="text"/>
101. Et quel est son emploi ou son dernier emploi?	<input type="text"/>
102. Combien d'années d'études a complétées votre conjoint ou partenaire?	<input type="text"/>

103. Quel est le revenu annuel de votre ménage ?	<input type="checkbox"/> 9 999 \$ ou moins <input type="checkbox"/> 10 000-19 999\$ <input type="checkbox"/> 20 000-29 999 \$ <input type="checkbox"/> 30 000 - 39 999 \$ <input type="checkbox"/> 40 000 - 49 999 \$ <input type="checkbox"/> 50 000\$ ou plus
---	--

104. Quelles sont les principales sources de revenus de votre ménage?	<input type="checkbox"/> Revenus d'emploi <input type="checkbox"/> Revenus provenant de différents programmes gouvernementaux (prestations sociales, aide sociale, allocations) <input type="checkbox"/> Aide de la famille (pension alimentaire, etc.) <input type="checkbox"/> Autre, précisez
--	---

105. Si 'Autre, précisez', précisez :	<input type="text"/>
--	----------------------

106. Combien d'enfants de moins de 18 ans avez-vous à charge?	<input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 ou plus
--	--

Nous vous remercions de votre collaboration !

ANNEXE 2 : TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau A1 : Distribution des réponses à la question 11 selon le sexe

Q 11	Masculin	Féminin	TOTAL
Pas d'accord du tout	8	4	12
Plutôt pas d'accord	10	6	16
Plutôt d'accord	10	12	22
Tout à fait d'accord	19	32	51
TOTAL	47	54	101

Q 11 : Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses qu'une mère qui ne travaille pas

Tableau A2 : Distribution des réponses à la question 11 selon l'âge

Q 11	18-19 ans et 20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans et 60-69 ans	TOTAL
Pas d'accord du tout	1	3	4	4	12
Plutôt pas d'accord	1	6	6	3	16
Plutôt d'accord	6	10	5	1	22
Tout à fait d'accord	8	26	14	3	51
TOTAL	16	45	29	11	101

Tableau A3 : Distribution des réponses à la question 11 selon l'occupation

Q 11	Emploi permanent à temps plein	Emploi permanent à temps partiel	Occasionnel ou contractuel	Étudiant	Femme /homme au foyer	Sans emploi	TOTAL
Pas d'accord du tout	5	0	1	2	0	3	11
Plutôt pas d'accord	9	1	1	2	1	2	16
Plutôt d'accord	8	3	3	5	2	0	21
Tout à fait d'accord	15	1	8	22	1	2	49
TOTAL	37	5	13	31	4	7	97

Tableau A4 : Distribution des réponses à la question 11 selon le niveau d'éducation

Q 11	Primaire	Secondaire	Collégial non terminé	Collégial terminé	Professionnel	Universitaire	TOTAL
Pas d'accord du tout	5	0	0	1	2	4	12
Plutôt pas d'accord	3	0	1	0	4	7	15
Plutôt d'accord	3	3	1	0	0	15	22
Tout à fait d'accord	0	3	1	4	3	40	51
TOTAL	11	6	3	5	9	66	100

Tableau A5 : Distribution des réponses à la question 14 selon le sexe

Q 14	Masculin	Féminin	TOTAL
Pas d'accord du tout	9	23	32
Plutôt pas d'accord	10	14	24
Plutôt d'accord	17	11	28
Tout à fait d'accord	9	6	15
TOTAL	45	54	99

Q 14 : Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant.

Tableau A6 : Distribution des réponses à la question 15 selon le sexe

Q 15	Masculin	Féminin	TOTAL
Pas d'accord du tout	2	0	2
Plutôt pas d'accord	13	5	18
Plutôt d'accord	10	18	28
Tout à fait d'accord	22	30	52
TOTAL	47	53	100

Q 15 : Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux revenus du ménage.

Tableau A7 : Distribution des réponses à la question 16 selon le sexe

Q 16	Masculin	Féminin	TOTAL
Pas d'accord du tout	16	28	44
Plutôt pas d'accord	12	18	30
Plutôt d'accord	12	5	17
Tout à fait d'accord	7	3	10
TOTAL	47	54	101

Question 16 : L'homme doit gagner l'argent du ménage ; la femme doit s'occuper de la maison et de la famille.

Tableau A8 : Distribution des réponses à la question 17 selon le niveau d'éducation

Q 17	Primaire	Secondaire	Collégial non terminé	Collégial terminé	Professionnel	Universitaire	TOTAL
Pas d'accord du tout	1	0	0	0	0	8	9
Plutôt pas d'accord	4	0	2	1	7	6	20
Plutôt d'accord	3	2	1	2	1	31	40
Tout à fait d'accord	3	3	0	2	1	19	28
TOTAL	11	5	3	5	9	64	97

Question 17 : Les hommes doivent faire une plus grande part du travail ménager qu'ils ne le font actuellement.

Tableau A9 : Distribution des réponses à la question 18 selon le niveau d'éducation

Q 18	Primaire	Secondaire	Collégial non terminé	Collégial terminé	Professionnel	Universitaire	TOTAL
Pas d'accord du tout	1	1	0	0	0	4	6
Plutôt pas d'accord	4	0	2	1	6	6	19
Plutôt d'accord	3	2	1	2	3	31	42
Tout à fait d'accord	3	3	0	2	0	23	31
TOTAL	11	6	3	5	9	64	98

Question 18 : Les hommes doivent s'occuper davantage des soins des enfants qu'ils ne le font actuellement

Tableau A10 : Distribution des réponses à la question 19 selon le niveau d'éducation

Q 19	Primaire	Secondaire	Collégial non terminé	Collégial terminé	Professionnel	Universitaire	TOTAL
Pas d'accord du tout	1	0	0	0	0	6	7
Plutôt pas d'accord	3	0	1	0	5	2	11
Plutôt d'accord	4	2	2	2	3	14	27
Tout à fait d'accord	3	4	0	3	1	44	55
TOTAL	11	6	3	5	9	66	100

Question 19 : Il est normal qu'un homme s'occupe de la maison et des enfants s'il ne travaille pas et si sa femme travaille à l'extérieur.

Tableau A11 : Distribution des réponses à la question 73 selon l'âge

Q 73	18-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	TOTAL
Pas d'accord du tout	0	0	10	8	3	2	23
Plutôt pas d'accord	0	5	12	8	2	0	27
Plutôt d'accord	1	8	8	6	0	0	23
Tout à fait d'accord	0	2	15	7	4	0	28
TOTAL	1	15	45	29	9	2	101

Question 73 : Le divorce est en général la meilleure solution quand un couple n'arrive pas à régler ses problèmes

Tableau A12 : Distribution des réponses à la question 75 selon le sexe

Q 75	Masculin	Féminin	TOTAL
Pas d'accord du tout	8	12	20
Plutôt pas d'accord	5	3	8
Plutôt d'accord	13	30	43
Tout à fait d'accord	21	9	30
TOTAL	47	54	101

Question 75 : Le divorce est mal vu dans ma communauté

Tableau A13 : Distribution des réponses à la question 75 selon l'occupation

Q 75	Emploi permanent à temps plein	Emploi permanent à temps partiel	Occasionnel	Étudiant (e)	Retraité(e)	Femme/homme au foyer	Sans emploi	TOTAL
Pas d'accord du tout	3	1	3	7	0	3	2	19
Plutôt pas d'accord	0	0	1	6	0	1	0	8
Plutôt d'accord	19	3	6	13	0	0	1	42
Tout à fait d'accord	15	1	3	5	1	0	4	29
TOTAL	37	5	13	31	1	4	7	98

Tableau A14 : Distribution des réponses à la question 75 selon la région d'origine

Q 75	Amérique centrale	Caraïbes	Amérique du Sud	Europe orientale	Europe méridional.	Afrique occidentale	Afrique orientale	Afrique du Nord	Afrique centrale	Asie occidentale	Asie orientale	Asie du sud-est	TOTAL
Pas d'accord du tout	3	0	5	5	0	1	0	3	0	1	2	0	20
Plutôt pas d'accord	1	0	0	1	0	4	0	2	0	0	0	0	8
Plutôt d'accord	2	5	8	5	2	2	0	8	2	1	4	4	43
Tout à fait d'accord	1	1	6	1	2	0	3	7	2	3	2	2	30
TOTAL	7	6	19	12	4	7	3	20	4	5	8	6	101

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE (PAR SECTION)

1. Culture, violence et crime : définitions préliminaires

Abbink, Jon. 2000. "Violation and Violence as Cultural Phenomena". In Göran Aijmer et Jos Abbink (eds.), *Meanings of Violence: A Cross Cultural Perspective*. Oxford: Berg.

Aijmer Göran et Jon Abbink (eds.) 2000. *Meanings of Violence: A Cross Cultural Perspective* Oxford: Berg.

Pires, Alvaro. 1994. « La criminalité : enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques ». In Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (s.l.d.), *Traité des problèmes sociaux* (p. 247-278). Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture.

Bibeau, Gilles. 2001. « Des cultures violentes ? Non ! ». In Institut de recherche pour le développement social des jeunes. 2001. *Regards divers sur la violence: recueil de textes de conférences* (p. 43-86). Montréal.

Brodeur, Jean-Paul, avec la collaboration de Marc Ouimet, « Violence et société » dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (s.l.d), *Traité des problèmes sociaux* (p. 301-318). Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.

Commission du droit du Canada. 2003. *Q'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*. Document de discussion.

Gobeil, A. 1994. *Les représentations sociales de la violence chez les adolescents et les adolescentes d'origines ethniques différentes de Montréal*. Thèse de maîtrise. Université Laval, Québec.

Paquette, Daniel et Claire Malo. 1998. « Vers une conceptualisation commune de la violence ». *Défi Jeunesse* 4(4) : 3-6.

Riches, David (ed.). 1996. *The Anthropology of Violence*. Oxford: Basil Blackwell.

2. Perspectives transculturelles sur la criminalité

Brion, Fabienne (coord.). 2001. *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*. Bruxelles : De Boeck University.

Currie, A. et Kiefl, G. 1994. *Les groupes ethnoculturels et la justice au Canada : examen des enjeux*. Ottawa : Ministère de la Justice.

Douyon, Émerson. 1995. « La délinquance ethnique : une relecture », dans André Normandeau et Émerson Douyon (s.l.d.), *Justice et communautés culturelles* (p. 87-106). Montréal : Méridien.

Etherington, Brian 1994. *Rapport sur les questions relatives au multiculturalisme et à la justice. Projet de réforme*. Ottawa : Ministère de la Justice.

Gordon, R. M. et J. Nelson. 1999. « Crime, ethnicity, and immigration ». In J. A. Winterdyk et D. E. King (eds.), *Diversity and justice in Canada* (p. 82-93). Toronto: Canadian Scholar's Press Inc.

Hawkins, Darnell F. 1995. "Ethnicity, race, and crime: a review of selected studies". In Darnell F. Hawkins (ed.), *Ethnicity, race, and crime. Perspectives across time and place* (p. 11-45). NY : State University of NY Press.

Karstedt, Susanne. 2001. "Comparing cultures, comparing crime: Challenges, prospects and problems for a global criminology". *Crime, Law and Social Change* 36: 285-308.

Killias, M. 1991. « Criminalité et pluralisme culturel ». In *Précis de criminologie* (p. 151-208). Berne : Éditions Stampfli.

Sellin, Thorsten. 1984. *Conflits de culture et criminalité*. Paris: Pedone.

Welch Michael. 2003. « Ironies of social control and the criminalization of immigrants ». *Crime, Law and Social Change*. 39: 319-337.

3. Perspectives transculturelles sur la violence familiale

ACCÉSSS. 2001. *Violence conjugale en milieu ethnoculturel. Tour d'horizon de la littérature existante*. Montréal.

Bui, Hoan N. 2003. "Help-seeking behavior among abused immigrant women". *Violence Against Women*, 9(2): 207-239.

Bui, Hoan N. et Merry Morash. 1999. "Domestic violence in the Vietnamese immigrant community. An exploratory study". *Violence Against Women*, 5(7): 769-795.

Campbell, J. C. 1992. "Wife battering: cultural context versus western social sciences". In D. A. Counts, J. K. Brown, et J. C. Campbell (eds). *Sanctions and sanctuary: cultural perspectives on the beating of wives* (pp. 229-249). Boulder, CO: Westview.

Campbell, D. W. et al. 1997. "Water on rock : Changing domestic violence perceptions in the African American, Asian American, and Latino communities". In M. Ghez (ed.), *Ending domestic violence: Changing public perceptions/halting the epidemic* (pp. 64-87), Thousand Oaks, CA: Sage.

Chamberland, Claire. 2003. *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Cousineau, Marie-Marthe et Gilles Rondeau. 2004. « Toward a transnational and cross-cultural analysis of family violence. Issues and Recommendations ». *Violence Against Women* 8(10): 935-949.

- Dasgupta S. D. et S. Warriar. 1996. "In the footsteps of "Arundhati": Asian Indian women's experience of domestic violence in the United States. *Violence Against Women*, 2: 238-259.
- Dutton, D. G. 1994. « Patriarchy and wife assault : the ecological fallacy ». *Violence and Victims*, 2(9) : 167-182.
- Guberman, Nancy et Queenie Hum. 1995. « Perspective ethnoculturelle et violence conjugale : la situation des femmes sino-québécoises ». In Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin (dir.), *Violence conjugale. Recherches sur la violence faites aux femmes en milieu conjugal* (pp. 73-94). Québec : Gaëtan Morin.
- Ho, C. K. 1990. "An analysis of domestic violence in Asian American communities: a multicultural approach to counselling". *Women and Therapy*, 9(1-2): 129-150.
- Kasturirangan *et al.* 2004. « The impact of culture and minority status on women's experience of violence ». *Trauma, Violence, and Abuse*. 4(5): 318-332.
- Kim Jae Yop et Kyu-taik Sung. 2000. "Conjugal violence in Korean American families: a residue of the cultural tradition". *Journal of Family Violence* 4(15): 331-345.
- Kulwicki A. D. et Miller J. 1999. "Domestic violence in the Arab American population: transforming environmental conditions through community education". *Issues in Mental Health Nursing*, 20: 199-215.
- Lavergne, C. 1998. « Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème sociopénal au Québec ». *Revue Femmes et Droit*, 2(10) : 377-400.
- Levinson, D. 1989. *Family violence in cross-cultural perspective*. Newbury Park, CA: Sage.
- Mayo, Y. 1997. "Machismo, fatherhood, and the Latino family: Understanding the concept". *Journal of Multicultural Social Work*, 5: 49-61.
- Merchant, M. 2000. "A comparative study of agencies assisting domestic violence victims. Does the South Asian community have special needs?". *Journal of Social Distress and the Homeless*, 9: 249-259.
- Narayan, Uma. 1995. "Male-order brides: Immigrant women, domestic violence, and immigration law". *Hypatia*, 1(10): 104-119.
- Perilla, Julia *et al.* 1994. "Culture and domestic violence: The ecology of abused Latinas". *Violence and Victims* 9(4): 325-339.
- Raj, Anita et Jay Silverman. 2002. "Violence against immigrant women. The roles of culture, context, and legal status on intimate partner violence". *Violence Against Women* 3(8): 367-398.
- Rinfret-Raynor, Maryse et al. 2004. "A survey of violence against female partners in Québec", Canada. *Violence Against Women*, 8(10): 709-728.

Rinfret-Raynor, Maryse et Solange Cantin. 1994. « Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux ». In Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin (dir.), *Violence conjugale. Recherches sur la violence faites aux femmes en milieu conjugal* (pp. 3-22). Québec : Gaëtan Morin.

Roboubi, Nahid et Sharon Bowles. 1995. *Obstacles à la justice: Les femmes des minorités ethnoculturelles et la violence familiale*. Rapport technique. Ottawa: Ministère de la Justice du Canada.

Sharma, A. 2001. "Healing the wounds of domestic abuse: Improving the effectiveness of feminist therapeutic interventions with immigrant and racially visible women who have been abused". *Violence Against Women*, 7(12): 1405-1428.

Shirdwadkar Swati. 2004. "Canadian domestic violence policy and Indian immigrant women". *Violence Against Women* 8(10): 860-879.

Sokoloff, Natalie J. et Ida Dupont. 2005. "Domestic violence at the intersections of race, class, and gender". *Violence Against Women*, 1(11): 38-64.

Sorenson, S. B. 1996. "Violence against women: Examining ethnic differences and commonalities". *Evaluation Review*, 20(2): 123-145.

4. Méthodologie

Damant, D. et F. Guay. 2005. « La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses », *CRSA/RCSA*, 42, 2, 125-144.

DeKeseredy, W.S., Schwartz, M.D. 2001. « Definitional Issues », dans Renzaetti, C.M., Edleson, J.L., Kennedy Bergen, R. (eds), *Sourcebook on Violence Against Women*, Thousand Oaks, London, New Delhi: Sage Publications, pp. 23-35

Desai, S., Saltzman, L. 2001. « Measurement Issues for Violence Against Women », dans Renzaetti, C.M., Edleson, J.L., Kennedy Bergen, R. (eds), *Sourcebook on Violence Against Women*, Thousand Oaks, London, New Delhi: Sage Publications, pp. 35-52

Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S., Sugarman, D.B. 1996. « The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2). Development and Preliminary Psychometric Data », *Journal of Family Issues*, vol.17, no. 3, pp. 283-316.

Hudson, W.W., McIntosh, S.R. 1981. « The assessment of spouse abuse: Two quantifiable dimensions », *Journal of Marriage and the Family*, 43, pp. 873-885.

Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale. 2003. Paris : La documentation française.

Small, Stephen A et Uttal, Lynet. 2005. "Action-Oriented Research: Strategies for Engaged Scholarship". *Journal of Marriage and the Family*, 67 (November), pp. 936-948.

<http://www.za.uni-koeln.de/data/en/issp/questionnaires/q2002/F2002.pdf>, consulté le 24 mars 2005.

5. La violence familiale dans les communautés culturelles au Canada/Québec : rapports et recherches gouvernementaux et autres sources

CIFQ. 2005. *Rapport d'activités du Centre international des femmes*, Québec, 2004-2005

Conseil du statut de la Femme. 2005. *Des nouvelles d'elles. Les femmes immigrées du Québec*, Québec

Godin, Joanne. 1994. *Au-delà de l'aspect criminel: Rapport sur la pénurie de documents de vulgarisation et d'informations juridiques à l'intention des immigrantes maltraitées par leurs maris*. Ministère de la Justice du Canada. WD1994-2f.

Gouvernement du Québec. 2004. *Plan d'action gouvernementale 2004-2009 en matière de violence conjugale*.

Gouvernement du Québec. 2004. *Plan d'action régional en santé des femmes 2004-2007*.

Gouvernement du Québec. 2002. *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 1996-2001*.

Gouvernement du Québec. 1995. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*.

Guide pour les intervenants travaillant avec les femmes immigrantes. 1995. *La violence est inacceptable peu importe la langue*.

MacLeod, L. et Shin, M. 1993. "Comme un oiseau sans ailes... Éloge au courage et à l'endurance des femmes maltraitées qui ne parlent ni l'anglais ni le français. Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien.

MacLeod, L. et Shin, M. 1990. *Isolées, apeurées et oubliées: les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues: besoins et réalités. Document préliminaire préparé pour le Centre national d'informations sur la violence dans la famille. Division de la prévention de la violence familiale. Ottawa, Ministère de la Santé et du Bien-Être social*.

MICC, *Portraits régionaux 1993-2004. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2005*. Direction de la population et de la recherche. Juillet 2005

Morier, Y. 1991. *Intervention sociojudiciaire en violence conjugale*. Montréal : Wilson et Lafleur.

Roboubi, Nahid et Sharon Bowles. 1995. *Obstacles à la justice: Les femmes des minorités ethnoculturelles et la violence familiale*. Rapport technique. Ottawa: Ministère de la Justice du Canada.

Smith, Ekuwa. 2003. *Nulle part ou aller ? Répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et des minorités visibles. Voix des intervenantes sur le terrain*. Ottawa : Conseil Canadien de développement social.

Statistique Canada. 2001. *Résultats du Recensement de 2001*.

Statistique Canada. 2005. *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2004*. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

